Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

# Schéma de Cohérence Territoriale

# 3.6- BILAN DE CONCERTATION

*vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 9 février 2026 approuvant le SCoT*
*Paul Salvador, Président*

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

IDÉES COMMUNES

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

# Sommaire

Rappel de la Règlementation des besoins associés à la réalisation du SCOT.....4

Code de l'urbanisme .....4

Engagements de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.....4

La démarche de concertation mise en œuvre .....7

La méthodologie mise en place.....7

Une démarche de concertation tout au long des études pour l'élaboration du SCoT.....7

Les outils mis en place..... 13

Les supports et modes de communication mis en œuvre..... 15

Résultats des temps d'échanges et de concertation .....31

Résultats de la consultation numérique (été 2022)..... 31

Résultats des ateliers territoriaux (novembre 2022).....32

Résultats des ateliers d'approfondissement thématique (avril 2023).....37

Prise en compte des contributions dans le PAS et le DOO .....41

Synthèse et conclusion .....63

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

# Rappel de la Règlementation des besoins associés à la réalisation du SCOT

## Code de l'urbanisme

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la mise en œuvre d'une concertation avec le public tout au long des documents d'urbanisme. La concertation est définie par le Code de l'Urbanisme aux articles suivants :

-Art L103-2 :

*« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :*

*1° Les procédures suivantes :*

*a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;*

*b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;*

*c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;*

*d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ; »*

-Art L143-17 :

*« L'établissement public mentionné à l'article L.143.16 prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L103.3. La délibération prise en application du premier alinéa est notifiée aux personnes publiques associées (…) et à la commission départementale de ma préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (…) »*

*-Art L103-3 :*

*« Les objectifs poursuivis et modalités de la concertation sont précisés par :*

*1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;*

*2° (…) ;*

*3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. »*

## Engagements de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Par délibération du 22 novembre 2021, les élus de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du territoire composé actuellement de 56 communes.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et conformément aux dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, une concertation a été mise en œuvre permettant d'associer les habitants et les acteurs du territoire concernés, pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet. Cette concertation a eu pour objectif d'assurer une information la plus complète possible du public tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT afin de sensibiliser aux enjeux futurs du territoire. Elle visait à favoriser l'expression du public et à recueillir ses avis pour aider à la prise de décision. L'ensemble des personnes concernées ont pu s'exprimer et échanger tout au long de la procédure d'élaboration selon un processus itératif.

La délibération du 22 novembre 2021 a prescrit la révision du SCoT de la Communauté

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

d'Agglomération. En avril 2022, le SCoT est devenu caduc et une nouvelle délibération a été adoptée afin de prescrire l'élaboration du SCoT le 21 novembre 2022. Cette dernière délibération a repris les mêmes modalités de concertation avec le public définies en 2021, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- « - organisation de réunions publiques avant l'arrêt du SCoT,
- -mise à disposition des éléments d'études au fur et à mesure de leur validation,
- -mise à disposition d'un registre au siège de la communauté d'agglomération (Le Nay – 81600 TECOU -lundi au vendredi : de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30) et dématérialisé disponible à l'adresse suivante : www.gaillac-graulhet.fr,
- -possibilité d'adresser des courriers à M. le Président, Concertation sur le SCoT, tout au long de la concertation,
- -parution de communiqué d'information dans les supports papier et/ou numérique habituellement utilisés par les communes de la communauté d'agglomération. »

La concertation prend fin dès que son bilan est établi par délibération du conseil communautaire, soit au plus tard, au moment de l'arrêt du projet d'élaboration du SCoT.

En tant qu'institution compétente pour la définition et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a défini les modalités de concertation avec l'appui du bureau d'étude de concertation Idées Communes qui a été associé à la démarche. Cette concertation autour de l'élaboration du SCoT s'inscrit notamment dans la démarche de préfiguration du futur PLUi ; elle a pour objectif de permettre aux habitants et aux principaux acteurs du territoire de débattre autour des thématiques et des enjeux du territoire.
Plusieurs outils ont été mis en place lors de cette démarche participative à destination des habitants :

- -Distribution d'un flyer,
- -Enquête numérique,
- -Réunions publiques,
- -Ateliers,
- -Registres mis à disposition,
- -Panneaux d'exposition,
- -Information presse,
- -Information et communication numérique.

L'ensemble de ces dispositifs sont détaillés dans les pages suivantes.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération qui regroupe 56 communes, la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été lancée simultanément à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ces deux procédures d'urbanisme et de planification reposent sur le même diagnostic territorial, le même projet politique, elles partagent un socle commun.

La démarche de concertation a été lancée sur les deux procédures ; mais lors de la mise en œuvre de la loi ZAN en 2023 et face à la complexité de mener de front les deux procédures sur le même mandat, les élus ont souhaité dissocier les deux démarches et finaliser le SCoT sur le mandat en

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

cours. La démarche de concertation s'est tout de même poursuivie sur les deux documents mais les contributions recueillies ont été dissociées.

| Date | Démarche de concertation | Procédures concernées |
|---|---|---|
| Novembre 2021 | Registre numérique et papier | PLUi |
| Juin 2022 | Distribution de flyers | SCoT + PLUi |
| Juillet 2022 | Mise en place du Kit de concertation | SCoT + PLUi |
| Juin à septembre 2022 | Enquête numérique | SCoT + PLUi |
| Novembre 2022 | Registre numérique et papier | SCoT |
| Novembre 2022 | 4 Ateliers territoriaux de co-construction | SCoT + PLUi |
| Avril 2023 | 2 Ateliers territoriaux de co-construction | SCoT + PLUi |
| Juin 2025 | Diffusion de vidéos pédagogiques | SCoT |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

# La démarche de concertation mise en œuvre

## La méthodologie mise en place

### Une démarche de concertation tout au long des études pour l'élaboration du SCoT

La concertation citoyenne sur l'élaboration du SCOT s'est déroulée en trois phases, de mi-2022 jusqu'à l'arrêt du SCoT le 23 juin 2025.

*Première phase de concertation sur le diagnostic et les orientations stratégiques*

La **première phase de concertation** a consisté en la distribution de flyers, à l'organisation d'une enquête et de 4 ateliers territoriaux de co-construction qui ont permis de partager le diagnostic et de nourrir la définition des orientations stratégiques pour le futur SCoT.

- De fin juin à fin septembre 2022 : Trois mois d'enquête

**L'objectif de l'enquête** était de recueillir les attentes et propositions des habitants autour des différentes thématiques concernées par le SCoT et d'alimenter les ateliers de co-construction. Elle était constituée de 4 parties :

- Une introduction présentant le projet, les 4 défis pour le territoire définis par les élus, et les objectifs de la consultation,
- Une partie « vos priorités pour le territoire » où les participants étaient invités à :
    - *Classer les thématiques les plus importantes,*
    - *Proposer des idées d'actions sur les thématiques*
    - *Proposer des mots clés sur les 4 défis*
- Une partie « **profil** » des participants
- Une **invitation** à s'inscrire aux ateliers

Au total, **1274 habitants ont répondu à l'enquête** et ont formulé près de **3000 propositions** d'actions prioritaires à mener

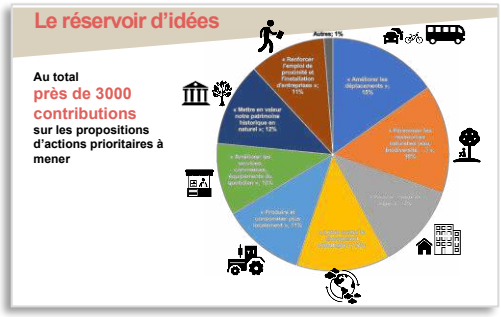

- En novembre 2022 : 4 ateliers de co-construction

**L'objectif de ces réunions publiques** était d'« imaginer ensemble le territoire demain » pour nourrir la définition des orientations stratégiques pour le SCoT. Elles ont également permis de finaliser l'état des lieux territorial. La communication de ces réunions a été faite via les réseaux sociaux, la presse, via l'enquête numérique, mais aussi par la mise en œuvre du kit de concertation qui a permis aux communes de relayer l'information.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Elles ont été organisées en 4 lieux du territoire pour être au plus proche des habitants :

- Le 8 novembre 2022, à Graulhet
- Le 9 novembre 2022, à Gaillac
- Le 15 novembre 2022, à Rabastens
- Le 17 novembre 2022, à Castelnau de Montmiral

Elles ont rassemblé au total **218 participants**.

*Les ateliers prospectifs de novembre 2022 en quelques chiffres*

Chaque rencontre s'est déroulée sur une durée de 2h30 : d'abord, l'état d'avancement des études pour la révision du SCoT et le réservoir d'idées issu de l'enquête ont été présentés. Ensuite, les participants, installés en sous-groupes, ont produit un plan sur lequel ils ont positionné des cartes du réservoir d'idées et un texte décrivant leur territoire rêvé en 2050.

- **Un kit de concertation pour déployer la première phase de concertation**

Pour toucher un maximum d'habitants du territoire, un « kit de concertation » a été réalisé et transmis aux acteurs locaux (en particulier les communes et le Conseil de Développement) pour leur **permettre de déployer, dans la proximité, l'information sur la démarche et la mobilisation** des habitants à la concertation. Le kit contenait des outils « clés en main » pour les acteurs locaux, à savoir :

- Un **mode d'emploi**
- Un **diaporama** de présentation (pour organiser des réunions publiques locales)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

- Un **article** « clé en main » (utilisable sur les supports de communication des acteurs locaux : bulletin municipal, site internet…)
- Un **encart** pour inviter à la démarche de concertation
- Le **questionnaire de l'enquête en format papier**
- Des exemplaires de la **plaquette d'information en 4 pages**
- Une **exposition** de 2 kakémonos, prêtée sur demande et installée sur les lieux publics.

*(Le kit complet est consultable en annexe)*

Pour faciliter la prise en main du kit, deux réunions ont été organisées avec les référents communaux et les membres du Conseil de Développement en juin et juillet 2022.

A l'issue de la première phase de concertation, entre décembre 2022 et mars 2023, l'ensemble des propositions recueillies ont été analysées par les services de l'agglomération et les élus pour enrichir le projet politique et définir les conditions d'organisation et la répartition des différentes thématiques sur le territoire.

### *Deuxième phase de concertation pour nourrir les documents opérationnels*

- **En avril 2023 : deux réunions publiques d'approfondissement thématique**

**L'objectif de ces réunions publiques** était de restituer les résultats de la première phase de concertation et de recueillir des contributions citoyennes sur 8 sujets qui nécessitaient des approfondissements, pour nourrir leurs déclinations opérationnelles dans la rédaction du SCoT.

Ces rencontres se sont tenues les 17 et 18 avril 2023 au siège de la communauté d'agglomération, à Técou. La communication de ces deux réunions a été faite via les réseaux sociaux, la presse, la mise en œuvre du kit de concertation qui a permis aux communes de relayer l'information.

La première soirée était consacrée aux thèmes « Travailler et Se déplacer », sur les 4 sujets suivants :

1. Quelles **économies locales souhaitées** sur le territoire et comment ?
2. **Un devenir de « territoire dortoir » ?** Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ?
3. Quelle place **donner au vélo et au piéton** au quotidien sur le territoire ?
4. Comment favoriser et développer **les alternatives à la voiture individuelle** souhaitées sur le territoire ?

La deuxième soirée a porté sur les thèmes « Cadre de vie et habiter », sur les 4 sujets suivants :

5. **Nouvelles formes d'habiter** : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?
6. Comment penser l'organisation des services et des équipements pour **accompagner les différentes générations sur notre territoire ?**
7. Quelles places donner au **patrimoine naturel et bâti** dans notre quotidien **?**
8. **Quelles ambiances urbaines** associer à nos centralités urbaines et rurales et à **nos espaces publics ?**

Elles ont réuni **66 personnes** (29 personnes le 17 avril ; 37 personnes le 18 avril).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

*Les ateliers d'approfondissement d'avril 2023 en quelques chiffres*

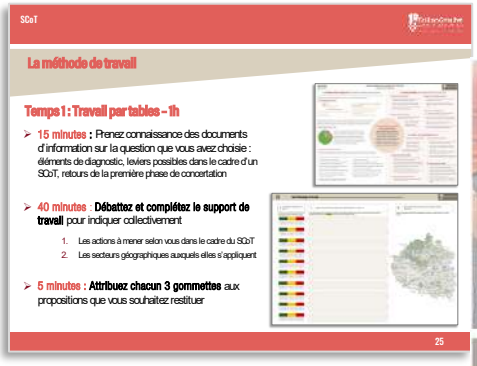

Chaque rencontre s'est déroulée sur une durée de 3h :

- Après un bref point sur l'état d'avancement des études en cours, les résultats de la première phase de concertation ont été présentés ainsi que **la manière dont les contributions citoyennes ont été prises en compte** dans le processus d'élaboration du SCoT (en précisant celles qui étaient intégrables ou non).
- Ensuite, les participants ont travaillé en sous-groupes sur la question de leur choix, à partir des documents d'information présentant les éléments de diagnostic, les leviers possibles dans le cadre du SCoT et les retours de la première phase de concertation.
  Leur mission était d'identifier, sur la question choisie, **les leviers qui seraient pertinents à intégrer dans le SCoT,** de les relier au(x) secteur(s) du territoire les plus concernés et de choisir collectivement les 3 propositions principales à présenter aux autres participants lors de la synthèse commune.
- Enfin, chaque groupe a présenté ses 3 idées d'actions principales aux autres. L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition très importante (vert), moyennement importante (jaune), peu ou pas importante (rouge).

## *Troisième phase de concertation pour finaliser les documents opérationnels et clôturer la démarche de co-construction*

- **Synthèse et retranscription du travail collaboratif dans les documents du SCoT**

À la suite des ateliers de co-construction réalisés lors des deux premières phases de concertation avec les habitants, les techniciens et les élus du territoire ; la troisième phase de concertation a consisté à réaliser une synthèse transversale des contributions de chaque acteur afin d'intégrer les ambitions dans les documents du Schéma de Cohérence Territoriale. Les contributions ont ainsi été regroupées par grande thématique : Environnement et Energie, Mobilité, Cadre de vie et Patrimoine, Economie et Agriculture. Chaque ambition a été retranscrite et développée à travers les 4 défis du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et des prescriptions et recommandation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Défi > Renforcer l'attractivité économique et développer les filières durables
A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération
A.2 - Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales
A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures
A.4 - Affirmer et valoriser le fort potentiel touristique et culturel du territoire
A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité

Défi > Atteindre la complémentarité entre les composantes urbaines et rurales
B.1 - Affirmer le positionnement régional de la Communauté d'Agglomération en lien avec les territoires voisins
B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération
B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité
B.4 - Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement complémentaire et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

Défi > S'engager pour une qualité de vie et un bien-vivre pour tous
C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages
C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins
C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture
C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins

Défi > Mettre en œuvre les transitions écologiques, énergétiques & numériques au cœur des choix d'aménagement
D.1 - Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau
D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques
D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols*
D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé
D.5 - Intégrer les risques dans les choix d'aménagement
D.6 - Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité

- **Diffusion de vidéos pédagogiques**

La démarche de concertation initiée tout au long de l'élaboration du SCoT prend fin à l'arrêt du document en Conseil de Communauté le 23 juin 2025. Pour finaliser le temps de concertation et restituer les étapes de la démarche de co-construction du document auprès des habitants, des élus et des membres du Conseil de Développement (CODEV) deux vidéos pédagogiques ont été réalisées. Ces vidéos seront diffusées auprès des élus et membres du Conseil de Développement puis diffusées auprès des habitants sur les réseaux sociaux et via l'intégration d'un QR-code dans le prochain magazine de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

**A savoir : Un groupe de travail Concertation avec le Conseil de Développement (CODEV) tout au long de la démarche**

La conception et la mise en œuvre de la démarche de concertation citoyenne sur l'élaboration du SCoT ont été suivies par un groupe de travail dédié. Composé d'élus de la CAGG et de membres du Conseil de Développement (CODEV), ce groupe de travail a été mis en place en décembre 2021.
Il a d'abord travaillé à l'élaboration du cahier des charges de la démarche de concertation et au choix du prestataire.
Une fois le prestataire choisi (Idées Communes), le groupe de travail s'est réuni aux différentes grandes étapes de la démarche (7 réunions de travail entre avril 2022 et juin 2025), avec le prestataire.
L'objectif était de travailler collectivement sur les contenus et les méthodes de concertation, en s'appuyant notamment sur l'expertise citoyenne des membres du Conseil de Développement (CODEV) :
- avril 2022 : partage et ajustement du plan d'actions de concertation proposé par Idées Communes
- juin 2022 : travail sur les contenus de l'enquête numérique (1ère action de concertation) et sur le kit de concertation à destination des acteurs locaux (en particulier les communes et le Conseil de Développement) pour leur permettre de déployer, dans la proximité, l'information sur la démarche et la mobilisation des habitants à la concertation
- octobre 2022 : échanges sur les premiers retours de l'enquête numérique et travail sur le déroulé des ateliers à venir en novembre.
- janvier 2023 : échanges sur les résultats des ateliers territoriaux de novembre 2022 et sur les enjeux de la phase suivante de concertation.
- février 2023 : travail sur le déroulé des ateliers à venir en avril.
- septembre 2023 : échanges sur les résultats des ateliers thématiques d'avril 2023.
-février 2025 : transmission des documents constitutifs du SCoT aux membres du Conseil de Développement pour récolter leur avis
-juin 2025 : échanges sur la finalisation du SCoT avant l'arrêt du SCoT et diffusion auprès des membres du Conseil de Développement des vidéos pédagogiques présentant la démarche de concertation et la définition du SCoT.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## Les outils mis en place

### Des registres de concertation mis à disposition

Pour recueillir les avis et les contributions des citoyens sur la démarche, un registre papier et un registre numérique pour le SCoT et le PLUi ont été mis en place.

Le registre papier de concertation mis à disposition au Centre de Ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet à Técou est resté vierge de toute contribution.

Photos du registre vierge de toute contribution, consultable au Centre de Ressource de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet à Técou.

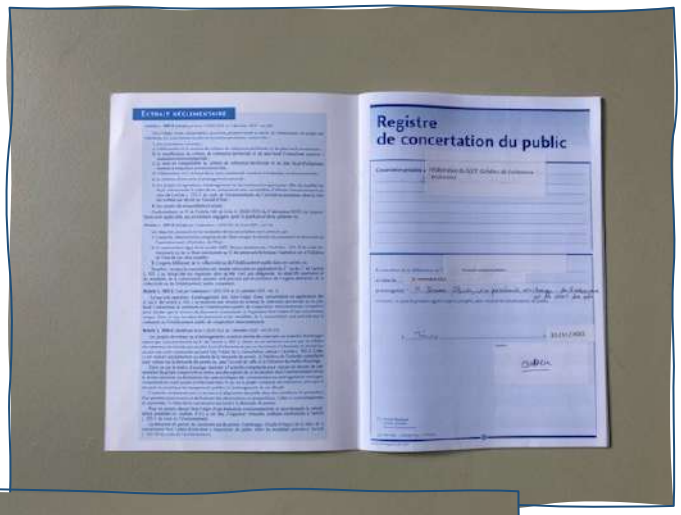

Une contribution papier a été déposée au Centre de Ressource de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet à Técou.

| Date de la contribution | Commune concernée par la contribution | Objet de la contribution |
|---|---|---|
| 13/06/2025 | Coufouleux | Réflexion sur la prise en compte du changement climatique en cours, la territorialisation des objectifs de développement de population et d'emplois, conditions de desserte territoriale, prise en compte des enjeux de végétalisation et de l'enjeu de l'eau |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Par ailleurs, des contributions des habitants du territoire ont été réceptionnées via le registre numérique. De manière générale, la majorité des contributions recueillies concernaient spécifiquement le zonage de parcelles privatives. A noter que dans le cadre de la démarche de concertation, le registre numérique concernait le SCoT et le PLUi via deux registres distincts, quelques contributions ont permis, au stade de l'élaboration du SCoT, d'alimenter les grands axes du projet de planification.

11 contributions relatives au SCoT ont été déposées sur la plateforme numérique

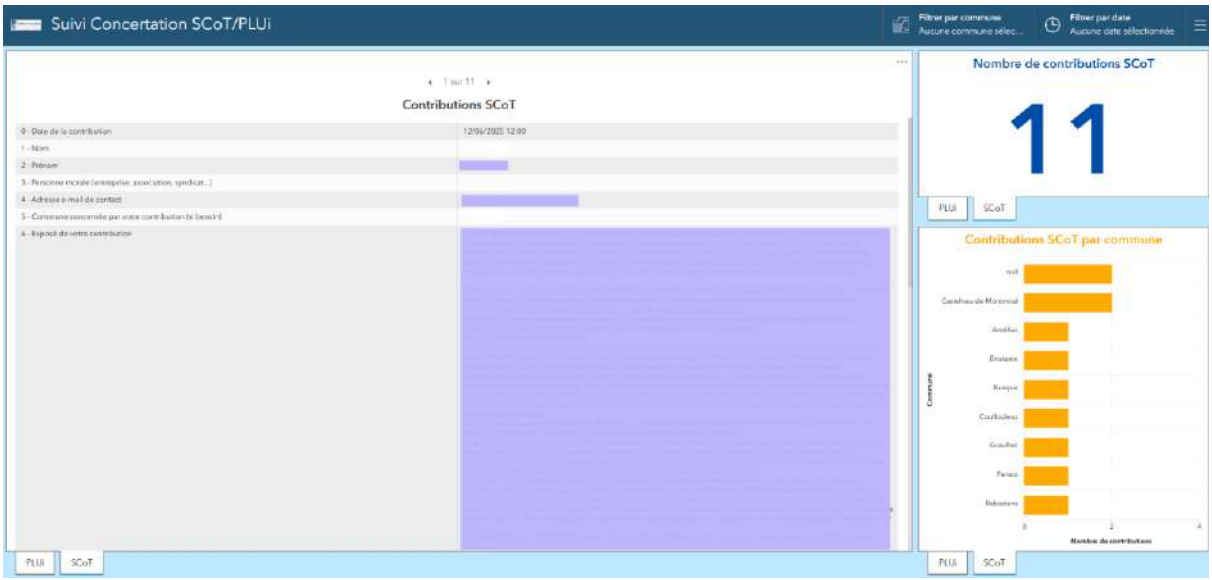


| Date de la contribution | Commune concernée par la contribution | Objet de la contribution |
|---|---|---|
| 20/04/2022 | Andillac | Contribution sans lien avec le dossier |
| 22/10/2022 | Coufouleux | Demande de désenclavement d'une parcelle dans le futur PLUI |
| 21/11/2022 | Briatexte | Demande de consultation des documents du SCoT |
| 23/08/2023 | Non renseignée | Réflexion concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire |
| 10/10/2023 | Graulhet | Demande de changement de zonage en zone constructible dans le futur PLUi |
| 22/10/2023 | Busque | Demande de changement de destination de bâtiments agricoles dans un hameaux en logement ou locaux d'activité dans le futur PLUi |
| 09/11/2023 | Castelnau de Montmiral | Demande de changement de zonage d'un ensemble de parcelles classées en zone naturelle à modifier en en zone agricole dans le futur PLUi |
| 09/11/2023 | Castelnau de Montmiral | Demande de changement de zonage d'une parcelle cadastrale agricole en zone constructible dans le futur PLUi |
| 19/01/2024 | Rabastens | Souhait de limiter la construction sur la commune |
| 16/04/2024 | Non renseignée | Réflexion autour des thématiques suivantes : Démographie, économie, déplacement et environnement |
| 12/06/2025 | Parisot | Remarques sur le DOO |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## Les supports et modes de communication mis en œuvre

- Le Site internet de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Le site internet de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet est alimenté par un onglet de navigation dédié au SCoT disponible à l'adresse suivante :
**https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglo/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale-scot/**
Ce support numérique, accessible à tous, est organisé autour d'une rubrique dédiée à l'information, à la diffusion de supports et à la retranscription des débats établis lors des réunions publiques mais aussi à la communication de documents associés à l'élaboration du SCoT.

Mon Agglo > Aménagement du territoire > Le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est quoi ?

LE TERRITOIRE DEMAIN

**Le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est quoi ?**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document stratégique, expression des besoins et visions du territoire.

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques, notamment celles centrées sur l'organisation spatiale du territoire, à l'horizon 2040. Il assure également la cohérence des documents stratégiques intercommunaux, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales.

Le SCoT doit respecter les principes de développement durable : l'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages, la diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, le respect de l'environnement.

**Le SCoT, un projet pour le territoire de demain porté par Gaillac-Graulhet Agglomération**

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale lors du Conseil Communautaire du 21/11/2022.

Il contient 3 documents :

- Un PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)
- Le DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, opérations ou constructions portant sur une surface de plancher de plus de 5 000 mètres carrés, réserves foncières de plus de 5 ha...)
- Des ANNEXES comportant notamment les éléments utiles la compréhension du projet du SCOT : diagnostic du territoire, justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO, la démarche d'évaluation environnementale...

*NB : Au préalable de l'arrêt du SCoT, une mise à jour du diagnostic territorial sera faite suivant les dernières données statistiques publiées.*

**Une concertation continue tout au long de la démarche**

Une concertation est organisée tout au long de la période d'élaboration pour vous permettre de comprendre le projet SCoT.

Merci pour votre mobilisation !

Nos temps de concertation :
>> Enquête numérique du 01/07/2022 au 30/09/2022
>> Réunions publiques organisées à l'automne 2022
>> Réunions publiques organisées au printemps 2023

Des temps d'échanges qui ont permis :
>> de récolter près de 3 000 contributions
>> de rassembler plus de 210 participants et de composer 9 scénarios d'avenir

Vous pouvez donner votre avis et partager vos attentes sur :

- Ce formulaire de concertation
- Aux registres de concertation (disponibles dans toutes les mairies du territoire, à l'agglomération, le Nay, 81600 Técou)

LES DOCUMENTS DU SCOT

Les livres blancs 2022 – 2023 : Élaboration du SCoT et du PLUi
4 DOCUMENTS
Publié le 4 octobre 2023

TOUTES LES PUBLICATIONS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

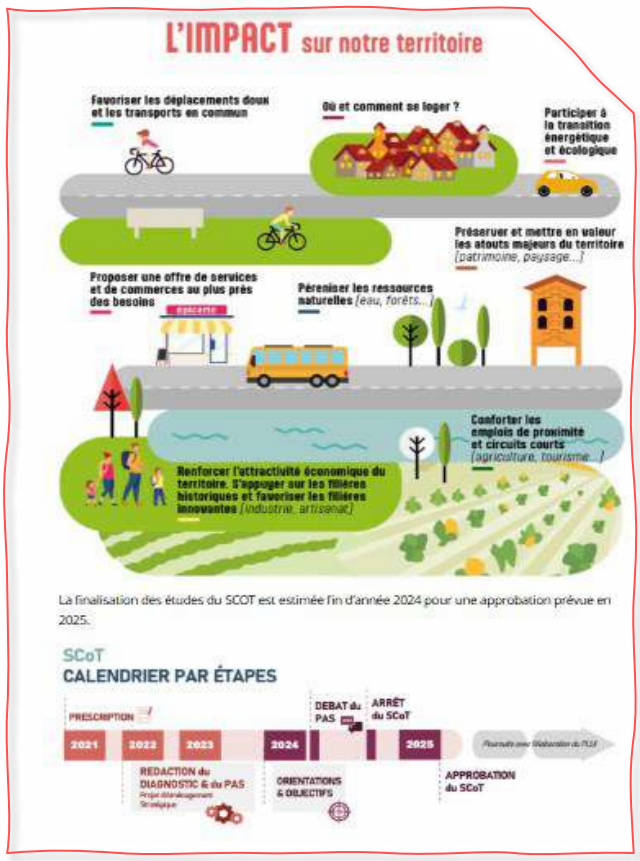


Liens directs vers les publications :

https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglo/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale-scot-2/

https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglo/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale-scot/

https://www.gaillac-graulhet.fr/actualites/concertation-scot-plui/

https://www.gaillac-graulhet.fr/publications/lurbanisme-a-portee-de-main/

https://www.gaillac-graulhet.fr/publications/projet-damenagement-strategique-pas/

https://www.gaillac-graulhet.fr/publications/diagnostic-du-territoire/

- Les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn)

Les réseaux sociaux constituent des relais de communication institutionnelle. Les pages Facebook et LinkedIn de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet ont été régulièrement alimentées en faisant l'objet de publications tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT. Ces publications ont permis d'informer les habitants des évènements et rencontres publiques à venir et d'indiquer l'avancée et la publication des documents constitutifs du SCoT. L'utilisation des deux réseaux sociaux, a permis de diversifier la mobilisation des citoyens et d'informer les habitants de l'engagement communautaire en assurant une communication continue.

Sur Facebook, les publications ont permis d'encourager la participation des habitants aux réunions, en informant les citoyens des évènements autour de la démarche de concertation et de ses résultats.

Liste des publications depuis la page Facebook :

| Date : | Détails de la publication : | Visuel : |
|---|---|---|
| 01/07/22 | Participez aux projets de l'agglo ! 14 Jusqu'au 30 septembre, donnez votre avis et partagez vos attentes pour l'élaboration du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), 2 documents d'urbanisme essentiels au territoire, qui fixent les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol. http://www.bit.ly/scot-plui | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | Plus d'infos : https://www.gaillac-graulhet.fr/.../concertation-scot-plui/<br><br>*Lien direct vers la publication Facebook :*<br>https://www.facebook.com/GaillacGraulhetAgglo/photos/a.194434097780741/1157579431466198/?type=3 | |
| 29/08/22 | Participez au projet d'urbanisme de l'agglo ! Vous avez jusqu'au 30 septembre pour donner votre avis sur les 2 documents qui fixent les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol : le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).<br>Pour participer : http://www.bit.ly/scot-plui<br>Plus d'infos : https://www.gaillac-graulhet.fr/.../concertation-scot-plui/<br><br>*Lien direct vers la publication Facebook :*<br>https://www.facebook.com/GaillacGraulhetAgglo/photos/a.194434097780741/1194742594416548/?type=3 | |
| 11/09/22 | L'Agglomération est à l'écoute !<br>Participez au projet d'urbanisme de l'agglo ! Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une enquête numérique est ouverte auprès des habitants jusqu'au 30 septembre.<br>Nous vous attendons nombreux aux permanences pour connaitre vos besoins et attendus en matière d'aménagement : logements, transport, environnement, emploi, ...<br>➽ mercredi 14 septembre 2022, médiathèque de Gaillac de 14h à 18h<br>➽ mercredi 21 septembre 2022, médiathèque de Graulhet de 14h à 18h<br>➽ mercredi 28 septembre 2022, médiathèque de Rabastens de 14h à 18h<br>Ou par internet ici :<br>https://form.dragnsurvey.com/survey/r/ad77fad7<br><br>*Lien direct vers la publication Facebook :*<br>https://www.facebook.com/GaillacGraulhetAgglo/photos/a.194434097780741/1203798720177602/?type=3 | |
| 23/02/23 | Merci pour votre mobilisation !<br>La concertation organisée pour le SCoT et le PLUi c'est :<br>✔ 3 000 contributions<br>✔ 210 participants<br>✔ 9 scénarios d'avenir formulés<br>Découvrez le livre blanc des réunions publiques :<br>http://ow.ly/6N2z50MXSFG<br>À vos agendas ! La construction du projet du territoire se poursuit avec 2 nouvelles réunions publiques :<br>>> le 17 avril 2023<br>>> le 18 avril 2023 | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | ***Lien direct vers la publication Facebook :***<br>https://www.facebook.com/GaillacGraulhetAgglo/posts/pfbid0T9LiK1yRGuarX8VHkYW1yCFvQN4HTCSyjLuLFFSbwEzvthpDJ7nbjeKq5bTerYFsl | |
| 18/04/23 | 🤝Le dernier atelier participatif pour co-construire le territoire de demain, c'est ce soir à 19h au siège de l'Agglo Gaillac-Graulhet à **#Técou** !<br>✅La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est en cours d'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale.<br>Venez donner votre avis sur les thématiques 🌳🏠« Cadre de vie » et «Habiter ».<br>A ce soir !<br>ℹ️Entrée libre et ouverte à toutes et à tous<br>+ D'INFOS sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ici : **https://www.gaillac-graulhet.fr/.../des-ateliers.../**<br><br>***Lien direct vers la publication Facebook :***<br>https://www.facebook.com/GaillacGraulhetAgglo/posts/pfbid0XbWjG8AdwXNoQwB2CBRXCPFZAMbs9qQHMMB2415FZT2HsV1Y2sCai6snXBwqwbMAl | |
| 08/11/23 | #Urbanisme & concertation \| En avril dernier, deux réunions thématiques pour poursuivre la co-construction du Schéma de Cohérence Territoriale se sont déroulées.<br>Prenez connaissance des contributions citoyennes ici 👉 **https://urlz.fr/ombl**<br>Lors de ces deux temps forts, il a été l'occasion d'affiner la déclinaison opérationnelle de plusieurs thématiques telles que :<br>-l'économie locale<br>-les modes de déplacements de tous les jours (vélo, alternatives à la voiture individuelle...)<br>-le cadre de vie urbain souhaité pour notre quotidien<br>-les nouvelles formes d'habitat<br>-l'organisation des services et des équipements...<br>Merci aux participants et rendez-vous en 2024 pour la phase de validation !<br><br>***Lien direct vers la publication Facebook :***<br>https://www.facebook.com/GaillacGraulhetAgglo/posts/pfbid0JNkQbCAyrasLHwYkopzwMzEuK4Qzih45rjLXcquAUs5n7kVf2fd85LMcNEWNumyFl | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Sur LinkedIn, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a partagé plusieurs actualités et informations autour de la démarche d'élaboration du SCoT. Les publications ont permis de communiquer des éléments liés à la planification et à la co-construction du document. Plusieurs publications ont permis d'informer le public sur la tenue d'ateliers de travail avec les élus, les partenaires associés et les habitants, de motiver l'engagement communautaire en encourageant la participation des habitants à l'enquête numérique et aux réunions et en informant les citoyens des évènements autour de la démarche d'élaboration.

Liste des publications depuis la page LinkedIn :

| Date : | Détails de la publication : | Visuel : |
|---|---|---|
| Septembre 2022 | 📣 Les habitants de l'agglomération ont encore jusqu'au 30 septembre pour donner leur avis sur les 2 documents règlementaires SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui fixent à la fois les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol.<br>Pour participer à l'enquête : https://lnkd.in/ehz7nmG9<br>Plus d'infos : https://lnkd.in/erPVmj4z<br><br>***Lien direct vers la publication LinkedIn :***<br>https://www.linkedin.com/posts/gaillac-graulhet-agglomeration_les-habitants-de-lagglom%C3%A9ration-ont-encore-activity-6971044261974708224-sCrk/?originalSubdomain=fr | |
| Décembre 2022 | Les réunions SCoT/PLUi<br><br>L'étape des réunions publiques pour le SCoT/PLUi a été finalisée avec brio. Plus de 200 participants sur 4 réunions nous ont permis de récolter 9 scénarios pour l'avenir du territoire, révélant les envies de nos habitants pour notre futur commun.<br>Au total, ce sont **545** heures de travail cumulées entre tous les participants.<br>Nous remercions les participants qui pourront découvrir le compte rendu de cette phase du projet bientôt sur notre site.<br><br>***Lien direct vers la publication LinkedIn :***<br>https://www.linkedin.com/posts/gaillac-graulhet-agglomeration_les-r%C3%A9unions-scotplui-l%C3%A9tape-des-r%C3%A9unions-activity-7006210914530009088-MtuV/?originalSubdomain=fr | |
| Janvier 2023 | #Commerce \| La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a eu le plaisir d'accueillir, le 12 décembre, David Lestoux expert du commerce et des territoires, pour une conférence intitulée "le commerce de demain".<br><br>Son objectif ? Sensibiliser élus et agents communautaires aux défis de la transformation du commerce et des centres-villes. | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | Cette conférence a rassemblé une 15aine de personnes et a allié sociologie, analyse des modes de vie des habitants et autres données concrètes. Une vision qui pourra être mise en perspective avec la formalisation du document d'aménagement artisan, commercial et logistique, pièce réglementaire du futur #SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglo.<br><br>***Lien direct vers la publication LinkedIn :***<br>https://www.linkedin.com/posts/gaillac-graulhet-agglomeration_commerce-scot-activity-7142443383158972416-klOj/?originalSubdomain=fr | |
| Juin 2023 | [URBANISME] La construction du Schéma de Cohérence Territoriale (#SCOT) se poursuit activement !<br><br>En juin, 59 élus ont participé aux rencontres territoriales par bassin de vie du territoire afin de travailler sur différentes questions auxquelles le SCOT doit répondre :<br>➡ la reconquête des logements vacants<br>➡ la densification et la consommation d'espaces<br>➡ la protection des espaces agricoles<br>➡ l'offre en équipements et services<br>➡ les objectifs de mixité sociale…<br>Ces rencontres ont permis de faire émerger le degré des règles qui seront définies dans ce document intégrateur de toutes les #politiquespubliques d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.<br>Merci aux élus pour ces moments riches en échanges et en débats, et à l'AUAT d'avoir animé ces rencontres.<br>📅 **Prochaine étape :** un séminaire des élus pour mettre en commun tous les points de convergence et de divergence entre les bassins de vie afin de s'accorder sur l'intérêt partagé intercommunal ! #urbanisme<br><br>***Lien direct vers la publication LinkedIn :***<br>https://www.linkedin.com/posts/gaillac-graulhet-agglomeration_scot-politiquespubliques-urbanisme-activity-7079356547306287104-XVsU/?trk=public_profile_like_view&originalSubdomain=fr | |
| Mai 2024 | [URBANISME & ENVIRONNEMENT] Dernièrement, c'est lors d'un atelier de travail organisé par le service #urbanisme, que les élus ont échangé sur des thématiques environnementales : biodiversité, paysages, ressources en eau, risques, énergies…<br><br>Ces discussions permettront d'abonder le Schéma de Cohérence Territoriale (#SCOT), document stratégique de planification et d'aménagement du territoire.<br><br>***Lien direct vers la publication LinkedIn :***<br>https://www.linkedin.com/posts/gaillac-graulhet-agglomeration_urbanisme-scot-activity-7077722391908360192-84za/?originalSubdomain=fr | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| Octobre 2024 | #Économie \| Les élus poursuivent leur réflexion sur le #commerce de demain<br>David Lestoux, expert de la thématique, est revenu cette semaine à la rencontre d'un groupe de travail.<br>🎯 Cet atelier avait un double objectif :<br>▪ Présenter aux élus un état des lieux du commerce sur le territoire #GaillacGraulhet<br>▪ Le mettre en perspective pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (#SCOT)<br>En matière d'implantation et localisation du commerce, un axe central a été mis en évidence au gré des échanges : passer d'une logique de quantité de superficie à une double logique d'attractivité commerciale des centres-villes et d'expérience client.<br>La seconde partie de l'atelier consistait en une visite des #centresvilles et #zonescommerciales de Gaillac, Graulhet et Lisle-sur-Tarn. L'occasion pour les élus d'effectuer un diagnostic sur le terrain.<br><br>***Lien direct vers la publication LinkedIn :***<br>https://www.linkedin.com/posts/gaillac-graulhet-agglomeration_%C3%A9conomie-commerce-gaillacgraulhet-activity-7164176152431964160-gLZw/?originalSubdomain=fr | |
| 15/01/25 | 📸 Retour sur la Conférence des Maires à Rabastens<br><br>Hier, plus de 30 maires et élus locaux se sont réunis à Rabastens pour échanger sur les enjeux actuels et les projets majeurs de notre territoire.<br>La séance a été ouverte par un mot de bienvenue de Monsieur Géraud, Maire de Rabastens et Vice-Président de l'agglomération. S'en sont suivies plusieurs interventions et débats enrichissants introduits par Monsieur Salvador, Président de l'agglomération :<br>◇ **Présentation des services aux séniors :**<br>Avec Monsieur Robert, Directeur d'établissement de La Poste Albi Cathares, et Mme Gomez, Responsable de l'action commerciale, autour de l'initiative "Les petits plats portés".<br>◇ **Urbanisme et aménagement du territoire :**<br>Focus sur la politique locale et le SCoT, un projet majeur d'aménagement du territoire présenté par Monsieur Damez, Vice-Président à la planification territoriale, et Monsieur Baulès, Vice-Président à l'urbanisme.<br>◇ **Economie et soutien aux entreprises :**<br>Point sur la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et les dispositifs d'aide exceptionnelle, exposés par Monsieur Glade, Conseiller délégué à l'attractivité.<br>◇ **Situation financière :**<br>Une rétrospective et un point sur les perspectives et calendriers à venir présenté par Monsieur Tranier, Vice-Président en charge des finances.<br><br>💬 Cette conférence a été rythmée par de nombreux échanges, faisant de cette rencontre un moment riche et constructif pour | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | nos collectivités et nos habitants.<br>#Territoires #CollectivitésLocales #Urbanisme #EnjeuxLocaux #Rabastens | |
| Mai 2025 | L'élaboration du schéma de cohérence territoriale touche à sa fin !<br><br>Le SCoT ou Schéma de Cohérence Territoriale, est un document de planification stratégique à l'échelle de l'agglomération. Il définit comment notre territoire va évoluer dans les 20 prochaines années : logement, transports, environnement, emploi, cadre de vie… tout y est pensé pour construire un avenir équilibré 🌿🏘️🚲<br>Depuis 2022, ce projet se construit avec les élus, les habitants, les associations et les partenaires. Il s'articule autour de deux documents clés :<br>◇ Le **PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)** : il fixe les grandes priorités du territoire pour les 20 prochaines années : mieux vivre ensemble, protéger l'environnement, favoriser l'emploi, faciliter les déplacements…<br>◇ **Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)** : il traduit ces priorités en règles concrètes. C'est un document opposable, ce qui signifie qu'il s'impose aux PLUi, PLU, PLH, PDU, cartes communales et aux grandes opérations d'aménagement.<br>En avril, les élus ont présenté les grandes orientations du DOO aux partenaires institutionnels (État, chambres consulaires, Département, syndicats de rivières, territoires voisins…), qui ont pu donner leur avis sur ce travail collectif.<br>📅 **Prochaines étapes**<br>• **Juin : Arrêt du projet**<br>• **Automne : une enquête publique permettra à tous les habitants de s'exprimer** | |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

- La presse et les publications publiques

La presse écrite a été sollicitée pour informer le public et le mobiliser dans la co-construction des documents de planification, pour communiquer sur la tenue de réunions publiques, mais également pour rendre compte des échanges qui ont eu lieu lors de ces rencontres. L'état de réflexion et l'avancement du projet du SCoT ont notamment fait l'objet de publication presse. Ces parutions ont permis d'informer plus largement tous les publics au sujet de la démarche de co-construction du SCoT.

Liste récapitulative des parutions publiques :

| Date : | Titre de l'article : | Journal : |
|---|---|---|
| 18/07/2022 | Gaillac-Graulhet : « Le diagnostic de territoire fait sortir du cadre » | Site de l'AUAT |
| 28/07/2022 | Graulhet. Aménagement du territoire _ les habitants consultés | La Dépêche |
| 29/07/2022 | Gaillac. L'Agglo met _l'urbanisme à portée de la main_ des habitants | La Dépêche |
| 23/08/2022 | Graulhet. Urbanisme _ enquête en cours | La Dépêche |
| 22/09/2022 | L'Agglo Gaillac-Graulhet adopte son plan de développement économique | Le Tarn Libre |
| 27/09/2022 | Graulhet. PLUi _ fin de la consultation | La Dépêche |
| 08/11/2022 | Graulhet. PLUi _ atelier de co-construction ce mardi soir | La Dépêche |
| 10/11/2022 | Graulhet. Ils planchent sur le futur de l'Agglomération | La Dépêche |
| 26/02/2023 | Técou. L'élaboration du PLUi continue | La Dépêche |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| 16/04/2023 | Técou. L'élaboration du PLUI continue | La Dépêche |
| 22/04/2023 | Graulhet. Ils planchent sur le futur de l'Agglomération | La Dépêche |
| 04/05/2023 | Gaillac-Graulhet _ l'Agglo et ses habitants planchent sur l'avenir | Le Tarn Libre |
| 17/01/2024 | Gaillac-Graulhet _ deux documents pour dessiner l'avenir du territoire | La Dépêche |
| 30/01/2024 | Técou _ « On ne veut pas être un territoire dortoir » | Le Tarn Libre |
| 29/04/2024 | L'Agglo Gaillac Graulhet joue la carte de la pédagogie | La Dépêche |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| 30/04/2024 | Gaillac - Graulhet. L'agglo présente ses 4 thématiques d'action pour les communes | La Dépêche |
| 11/05/2024 | Gaillac-Graulhet. L'Agglo défend une "densification vivable" | La Dépêche |
| 01/02/2025 | L'agglomération Gaillac-Graulhet est confrontée à la quadrature du cercle<br>**L'agglomération Gaillac-Graulhet est confrontée à la quadrature du cercle**<br> <br>L'Agglo Gaillac Graulhet, comme d'autres intercommunalités, doit concilier les besoins et la réglementation qui limite les espaces constructibles. Un enjeu dans la réflexion des élus et dans le PLUI. / DDM<br>Politique, Economie, Tarn<br>Publié le 01/02/2025 à 14:01<br>J.-A.L.<br>Écouter cet article<br>00:00 / 02:19<br>Powered by ETX Studios<br>**Pas assez de logements sociaux pour les populations qui s'installent, pas assez d'emplois à leur offrir : il faut trouver des espaces pour ouvrir de nouvelles zones. Avec une réglementation qui limite l'artificialisation des sols.** | La Dépêche |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## - Agglo Focus

La gazette Agglo Focus est publiée par la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et distribuée en 37 500 exemplaires à destination des habitants du territoire. Cette gazette a permis de communiquer les informations essentielles autour de la démarche du SCoT.

Dans le second numéro publié en septembre 2022, un encadré en première page de la gazette a permis d'informer les habitants de la mise en place de 4 ateliers de co-construction dans les villes de Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau de Montmiral. Un QR-code pour s'inscrire aux ateliers était inséré dans l'encadré de l'article.

Dans le troisième numéro de la gazette Agglo Focus publié en février 2023, la démarche de concertation du SCoT est mise en avant dans les temps forts de l'année 2022.

Dans le quatrième numéro publié en janvier 2024, un encadré spécifique autour de l'élaboration du SCoT et du PLUi a été intégrée. Cette publication a permis d'informer les citoyens sur la démarche et de les encourager à donner leur avis via la transmission d'une adresse électronique spécifique à la démarche de concertation et un QR-code vers la rubrique du SCoT du site internet.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## -REGGARD

En 2024, après la publication du cinquième numéro de l'Agglo Focus, la démarche de communication auprès des habitants du territoire a évolué avec la publication d'un nouveau magazine semestriel intitulé REGGARDS.

Ce magazine, plus complet, permet d'informer les habitants sur les actualités du territoire, les événements et dédie une rubrique qui permet d'aller à la rencontre des acteurs de la vie quotidiennes des habitants (artisans, entrepreneurs, bénévoles d'associations, etc…).

Dans le premier numéro du magazine publié et juillet 2024, une double page a été élaborée pour présenter les enjeux du SCoT et le scénario de développement retenu dans le Projet d'Aménagement Stratégique, un document faisant partie intégrante du SCoT.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## - La collaboration des communes dans le déploiement des communications

La réussite de la concertation est le résultat de la mobilisation des communes du territoire qui ont largement relayé les informations autour de la démarche d'élaboration du SCoT auprès des habitants et des acteurs locaux. Les collaborations ont été facilitées par la mise en place du kit de concertation *(en annexe)* à destination des membres du Conseil de Développement (CODEV) et des communes, et plusieurs actions ont été menées par les communes auprès des habitants :

### Exposition de kakémonos

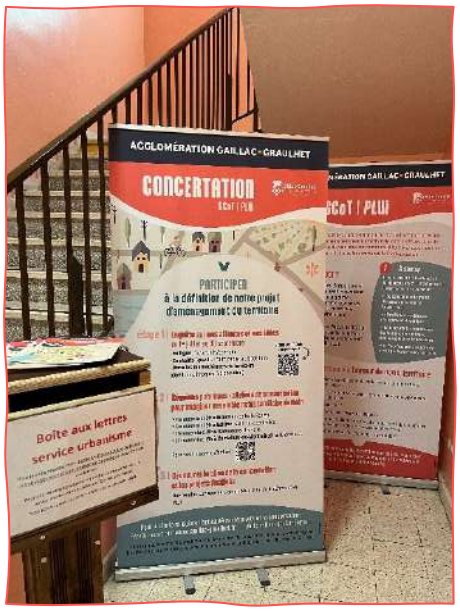

Des toiles imprimées, tenues par une structure métallique ont été produites par la Communauté d'Agglomération. Ce support graphique permet d'informer et de signaler les étapes de la démarche lors d'événements particuliers (réunion de concertation, forum de l'habitat, etc.) ou dans des lieux accueillant du public afin de diffuser les informations auprès d'un public élargi (hall d'accueil du Centre de Ressources de la Communauté d'Agglomération à Técou, Médiathèques, Mairies, etc.)

Différentes toiles ont été exposées, la première permettait de présenter le rôle et les enjeux de l'élaboration du SCoT et du PLUi sur le territoire communautaire. Une deuxième toile présentait les étapes de la démarche de concertation avec un QR Code permettant d'accéder à l'enquête sur les attentes et les idées et un QR Code pour s'inscrire aux ateliers de concertation publique. Une autre toile permettait de présenter le Projet d'Aménagement Stratégique.

Les différents lieux d'exposition des kakémonos sont les suivants :

Le Centre de Ressources de la Communauté d'Agglomération à Técou,
La Mairie de Gaillac,
Le Marché de Gaillac,
La Mairie de Rabastens,
La Mairie de Brens,
La Mairie de Fénols,
La Mairie de Rivières,
La Mairie de Lisle-sur-Tarn,
La Mairie de Castelnau de Montmiral,
La Mairie de Lagrave,
Le Forum de Rabastens,
La Mairie de Puybegon,
Les Médiathèques,
Le Forum de l'habitat à Graulhet (12 octobre 2024).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## Les sites internet, réseaux sociaux et bulletins municipaux au service de la démarche

De nombreuses communes ont participé à la diffusion de la démarche de concertation du SCoT via leur site internet avec le renvoi vers la rubrique dédiée du site de la Communauté d'Agglomération, leur réseaux sociaux (précisément Facebook), la diffusion de flyer et l'intégration d'encart dans les bulletins municipaux et/ou magazine mensuels.

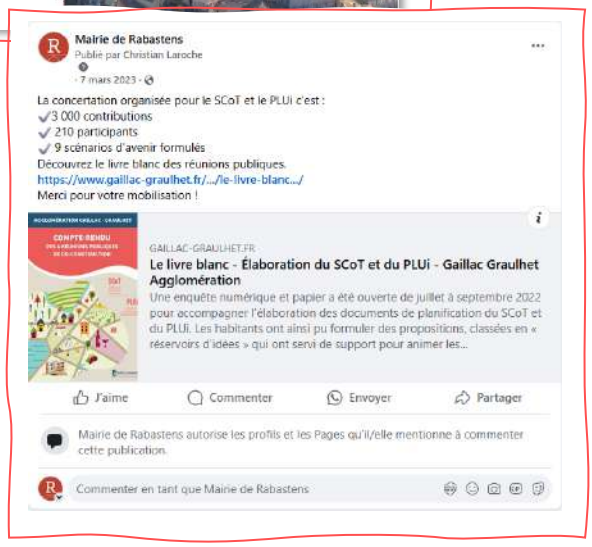


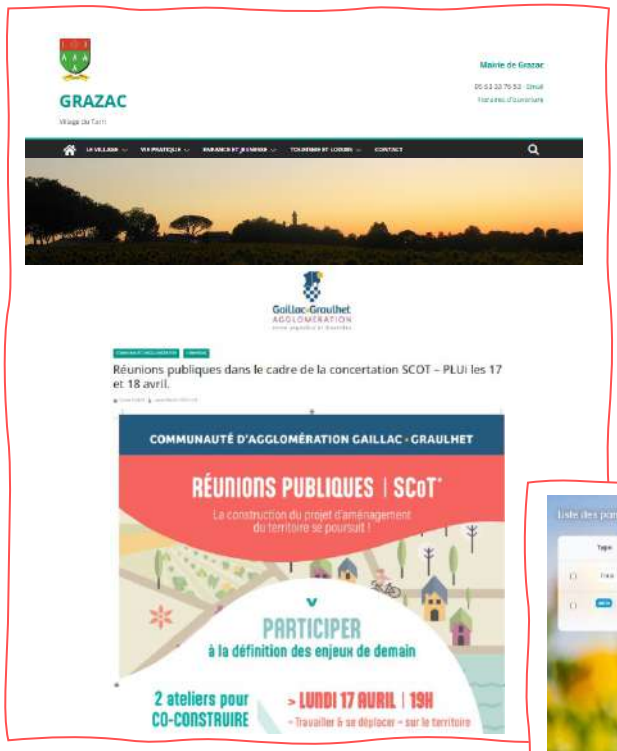

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

### -Réalisation de vidéos pédagogiques

La démarche de concertation initiée tout au long de l'élaboration du SCoT prend fin à l'arrêt du document en Conseil de Communauté le 23 juin 2025. Pour finaliser le temps de concertation et restituer les étapes de la démarche de co-construction du document auprès des habitants, des élus et des membres du Conseil de Développement (CODEV), une vidéo pédagogique a été réalisée. Deux épisodes ont été élaborés pour présenter la démarche de construction du document et ses effets sur le quotidien des habitants pour les vingt prochaines années sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.
Les vidéos ont été conçues en flat motion, une technique de dessin d'animation basée sur des formes simples et des couleurs vives, le but étant de diversifier les formats de communication auprès des habitants et des élus ; et de rendre le document de planification plus pédagogique.

Le premier épisode de la vidéo permet de comprendre le rôle du SCoT et son objectif pour le développement du territoire pour les 20 prochaines années. Cet épisode explique que le SCoT a été co-construit avec plusieurs acteurs du territoire (les habitants, les élus, les entreprises, les associations, les experts) qui ont partagé leur point de vue sur plusieurs sujets essentiels : les ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, l'habitat, l'emploi, l'économie, le patrimoine et les déplacements. Cette vidéo permet de présenter les objectifs qui ont été mis en avant tout au long de la démarche afin d'engager des priorités pour l'avenir du territoire.

Le second épisode de la vidéo présente les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir autours des 4 grands défis du SCoT :
- Le défi 1, renforcer l'attractivité économique et développer les filières durables
- Le défi 2, un nouvel équilibre sur le territoire
- Le défi 3, s'engager pour la qualité de vie et le bien vivre pour tous
- Le défi 4, transition écologique, énergétique et numérique

Cet épisode permet d'indiquer les étapes à venir pour le SCoT, notamment la phase d'enquête publique qui sera lancée à l'automne 2025 et encourage les habitants à consulter, via le site internet de la Communauté d'Agglomération, l'ensemble des documents du SCoT.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## Résultats des temps d'échanges et de concertation

Tout au long des différentes phases de l'élaboration du SCoT, l'ensemble des contributions recueillies lors de la concertation ont été étudiées, analysées et restituées aux différentes instances de travail (séminaires d'élus, Groupe de Travail Concertation avec le Conseil de Développement…). Par ailleurs, tous les temps de concertation ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.
La présentation ci-après restitue la synthèse des résultats, action par action (les comptes-rendus détaillés sont disponibles en annexe) et la manière dont ils ont été intégrés à l'élaboration du SCoT.

### Résultats de la consultation numérique (été 2022)

L'enquête en ligne ouverte de Juillet à Septembre 2022 avait pour objectif d'alimenter et d'affiner le diagnostic en cours d'élaboration, et de préparer la matière pour les ateliers de co-construction de novembre 2022.

L'enquête a été complétée par 1274 répondants, qui ont passé en moyenne 30 minutes pour y répondre. Les répondants ont hiérarchisé leurs attentes pour l'avenir du territoire, de la manière suivante :

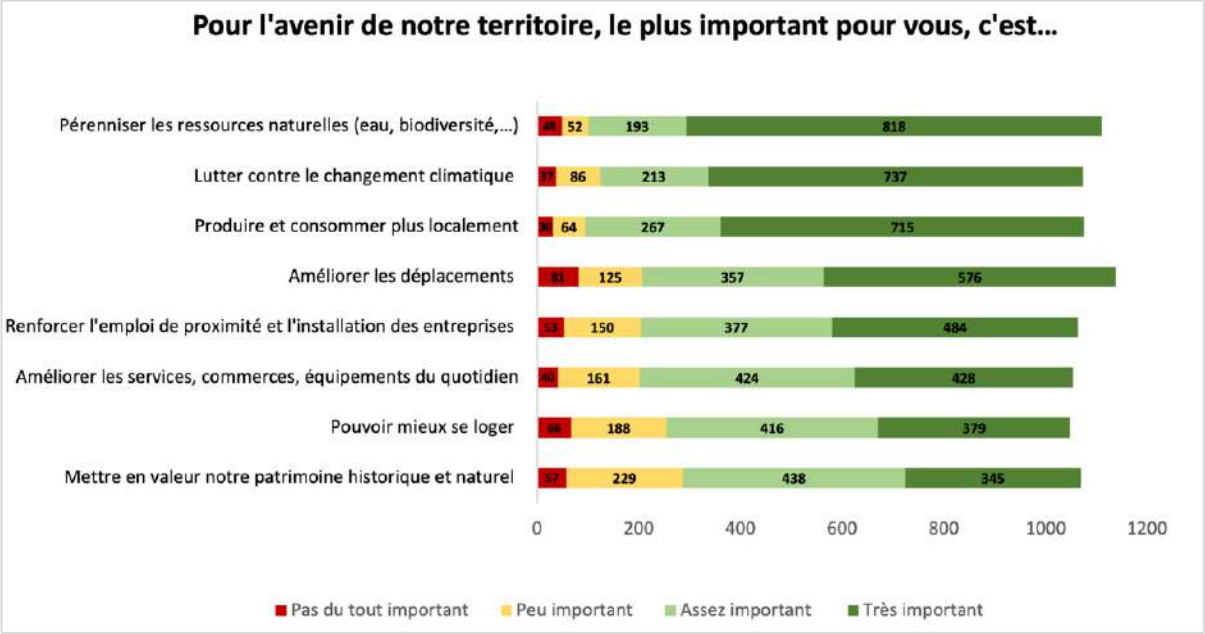


Ces répondants ont émis près de **3000 propositions d'actions prioritaires à mener dans le cadre de l'élaboration du SCoT**, répartis comme suit :

- 476 propositions pour « **Améliorer les déplacements** »
- 404 propositions pour « **Produire et consommer plus localement** »
- 392 propositions pour « **Pérenniser les ressources naturelles** (eau, biodiversité, …) »
- 345 propositions pour « **Lutter contre le changement climatique** »
- 339 propositions pour « **Mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel** »
- 308 propositions pour « **Renforcer l'emploi de proximité et l'installation des entreprises** »
- 301 propositions pour « **Pouvoir mieux se loger** »
- 280 propositions pour « **Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien** »

Ces propositions ont été étudiées et analysées par l'équipe du service urbanisme de la communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Parmi elles :

- **9 propositions citoyennes ne pouvaient pas être mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet** en raison de compétences qui relèvent d'autres collectivités, telles que la Région, le Département, les communes ou les règlementations étatiques pour l'aménagement, les déplacements, l'habitat, ou encore l'accessibilité (*ex. recycler les eaux usées, investir dans du foncier pour les transports en commun ou l'aménagement ferroviaire, orienter un type d'activités économiques sur le territoire, développer les habitats autonomes, suppression des parkings).*

- **91 propositions citoyennes ne relevaient pas du SCoT mais pouvaient être mises en œuvre par la CAGG avec les différents services** (*ex. actions de sensibilisation, communication pour les changements de pratique, actions de rénovation énergétique, mise en place de compostage, recyclage, réduire la place de la voiture, amélioration des services …).*

L'ensemble des propositions ont été restituées au cours des ateliers territoriaux de novembre 2022. Elles constituaient **un réservoir d'idées mis à disposition des participants aux ateliers** pour **dessiner leur « territoire rêvé » en 2050** sur les différentes thématiques.

*Exemple de propositions du « réservoir d'idées » générées à partir de l'enquête en ligne de l'été 2022*

## Résultats des ateliers territoriaux (novembre 2022)

Les 4 réunions publiques de co-construction, organisées du 8 au 17 novembre 2022, à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau-de-Montmiral, ont permis de compléter, grâce à l'expertise d'usage des participants, les grandes orientations souhaitées pour l'aménagement du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Au total, ces ateliers ont réuni 218 participants, qui ont travaillé en 9 équipes pour écrire 9 scénarios d'avenir du territoire.
La majorité des participants venaient des communes de Gaillac (15%), Lisle-sur-Tarn (15%), Rabastens (12%), Coufouleux (8%), Castelnau de Montmiral (5%), Graulhet (5%), Puycelsi (4%) et Castanet (3%) et 23 autres communes allant de Beauvais-sur-Tescou à Técou (1% chacune).
*Le détail des scénarios et des récits sont accessibles dans les comptes-rendus annexés au présent bilan.*

L'analyse transversale des 454 contributions recueillies lors des 4 réunions, fait ressortir les éléments principaux suivants autour des 8 thématiques travaillées.

## Pour pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité, …) :

- La **gestion de la ressource en eau** est une préoccupation majeure des participants, avec une invitation à économiser l'eau par tous les moyens (en premier lieu, par la récupération des eaux de pluie et la réutilisation des eaux usées) et à développer au maximum l'infiltration et la perméabilité des sols sur le territoire. *A noter : la création de réserves d'eau a été abordée partout, et a toujours généré beaucoup de débats.*
- Les participants partagent le souhait de **davantage de nature en ville** sur l'ensemble du territoire (par le maintien / la création d'espaces verts, mais aussi de plantation de végétaux à toutes les échelles : arbres, haies, jardins privés, végétalisation du bâti)
- Les participants appellent à la préservation / au **développement des espaces naturels et boisés** partout sur le territoire, pour donner davantage de place à la biodiversité et permettre sa circulation.
- Dans une moindre mesure, mais assez présente, la **lutte contre toutes les formes de pollutions** (atmosphériques, olfactives, sonores, …), notamment par la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire est une préoccupation importante.

## Pour lutter contre le changement climatique :

- Le **développement de la production d'énergies renouvelables** est important pour toutes les équipes. Les participants souhaitent principalement développer l'énergie photovoltaïque (plutôt en toitures, en facilitant les projets y compris en périmètre ABF ; et en évitant de consommer des terres agricoles pour les installer)
- Le sujet de la **sobriété** est également important pour les participants et doit être traité selon deux angles :
    - **La réduction des consommations des bâtiments**, publics et privés
    - **La réduction des déplacements en voiture individuelle** grâce au développement de toutes les alternatives possibles

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

- Enfin, les participants invitent à une meilleure adaptation au changement climatique, qui passe principalement par le développement de la **végétalisation des villes et des villages** par tous les moyens et une meilleure adaptation de l'agriculture au changement climatique.

### Pour renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises :

- L'attente principale est de renforcer **l'attractivité du territoire en général** et d'assurer en particulier une **répartition équilibrée** des activités économiques sur le territoire.
- Pour renforcer et « rééquilibrer » l'attractivité, le **réinvestissement des friches industrielles et des locaux vacants** du territoire est un levier prioritaire et partagé par l'ensemble des participants pour accueillir de nouvelles entreprises et des commerces. Certains préconisent même de taxer la vacance.
- Dans la même idée, les participants s'accordent sur la nécessité de **requalifier les zones d'activités** (qui sont peu ou pas utilisées à` ce jour), et non d'en créer de nouvelles.
- Le soutien et la pérennisation des activités existantes (notamment les « fleurons » industriels, le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et les PME) sont d'autres leviers partagés pour renforcer l'attractivité.
- Pour certains participants, **l'amélioration du réseau internet** (en particulier au nord de l'agglomération) est une nécessité pour développer l'attractivité de manière homogène sur le territoire.

### Pour produire et consommer plus localement :

- L'ensemble des participants s'accorde à mettre en priorité le **soutien à la production agricole sur le territoire** qui passe à la fois par la **préservation des terres agricoles** et le **renforcement de la consommation de produits locaux**.
- Concernant la préservation des terres agricoles, les participants souhaitent surtout que **les petites exploitations et les cultures en maraîchage** soient favorisées sur le territoire. Certains évoquent la mise en place de zones franches agricoles dans les documents d'urbanisme.
- Pour la consommation de produits locaux (qui permet de soutenir les agriculteurs), les participants insistent sur le soutien au **développement de l'approvisionnement des cantines et des EPHAD** en produits locaux (en allant au-delà des exigences de la loi Egalim et en créant des cuisines centrales), **la sensibilisation** des consommateurs et la valorisation des producteurs locaux auprès des habitants.
- Plusieurs participants proposent également de soutenir la création d'un réseau de distribution, de **participer à la mise en place de l'aspect logistique de la mise en réseau** des petits producteurs.

### Pour pouvoir mieux se loger sur le territoire :

- L'attente principale des participants est la limitation de l'étalement urbain, à travers une politique forte en termes de **rénovation énergétique et de réhabilitation du bâti** ancien et des logements vacants, la division raisonnée des grandes maisons et la construction très limitée voire arrêtée de lotissements.
- Une autre attente partagée est **l'augmentation du nombre de logements sociaux** sur le territoire en mobilisant en priorité les logements vacants et en favorisant le plus possible la mixité sur le territoire. Les 9 équipes ne souhaitent plus de quartiers uniquement composés de logements sociaux, qui doivent par ailleurs s'aménager à proximité des services et commerces.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

- Les participants souhaitent également que soient favorisés l'habitat collectif et les habitats légers et / ou écologiques.
- Deux autres attentes complémentaires ont émergé : dialoguer avec les Architectes des Bâtiments de France pour réfléchir aux cahiers des charges paysagers & envisager de réserver des logements pour les saisonniers.

### Pour mettre en valeur le patrimoine historique et naturel du territoire

- Les participants ont partagé une forte volonté de **préserver le patrimoine du territoire dans ses 2 dimensions, naturel et bâti**, perçu comme une richesse touristique mais également pour l'aménagement du territoire. Cependant, tous mettent en avant l'importance de le promouvoir, de **le faire connaître davantage**, notamment aux plus jeunes.
- Globalement, le patrimoine est perçu comme un **levier pour accompagner la lutte contre l'artificialisation des sols** : en définissant des zones spécifiques et en créant / réhabilitant des lieux de balades, de randonnées non goudronnées. La gestion du patrimoine participe à la préservation des zones naturelles, des zones boisées et encourage la création de zones sans pollution lumineuse.
- Les participants proposent de **réhabiliter les monuments et bâtiments anciens en logements ou locaux professionnels** pour concilier à la fois la préservation du patrimoine bâti et la lutte contre l'étalement urbain.
- Les participants proposent la possibilité de co-construire une charte de « qualité architecturale et paysagère ».

### Pour améliorer les déplacements sur le territoire

- Le **développement des modes actifs** pour accompagner vers une **mobilité décarbonée** (qui passe par la réduction des déplacements voiture) est une priorité´ partagée par les participants.
- L'autre idée centrale - découlant de la première- portée par les participants, est de **penser une multimodalité cohérente en grand sur tout le territoire** :
    - En développant des **pistes cyclables sécurisées**, ponctuées de **stationnements vélo** sécurisés
    - En installant des **bornes de recharges** pour vélo et voiture
    - En développant les **aires de covoiturage** dont l'accès est réfléchi (accès à vélo, accès en transports en commun)
    - En augmentant considérablement **l'offre de transport en commun** en cohérence avec les autres modes (train, vélo, voiture) et avec les besoins réels des habitants
    - En soutenant la mise en réseau des besoins pour le **covoiturage** (plateforme, affichage)
- Enfin, les équipes ont pour beaucoup souligné la question de **l'entretien des routes** au nord de l'agglomération.

### Pour améliorer les équipements, services et commerces du quotidien

- En lien avec le thème Déplacements, les participants ont souligné le fait que limiter l'accès à la voiture suppose une **meilleure répartition des services sur le territoire**.... Ainsi, l'enjeu de cette thématique est l'« équilibre ».
- Les équipes se sont accordées sur la nécessité de :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

- **Rééquilibrer sur l'ensemble du territoire l'offre de services** (notamment au nord) en mettant en œuvre d'autres modalités d'offre, comme **l'itinérance, la mutualisation** et en remettant l'humain au centre des échanges ;
- Développer l'accès internet, indispensable aujourd'hui pour dynamiser le territoire,
- Comme pour les logements, **réinvestir les friches et locaux vacants** contribuerait à l'accueil des nouveaux commerces et services ;
- Améliorer **l'offre médicale** qui pourrait être pensée par de nouvelles modalités (permanence, itinérance, maison de santé, etc.)….

Concernant le suivi, des **questionnaires d'évaluation** ont été recueillis à la fin des réunions. Les résultats ont permis d'ajuster les actions de concertation suivantes, en termes de mobilisation, de contenus et d'animation.

Entre décembre 2022 et mars 2023, les 454 propositions élaborées pendant les ateliers ont été analysées par les services de l'agglomération et les élus pour voir dans quelle mesure ces propositions étaient intégrables dans le SCoT. De cette analyse, il est ressorti que :

- **69% étaient intégrables dans le SCoT** et/ou dans le PLUi en cours d'élaboration (avec parfois quelques nuances), sous réserve d'approbation des élus à l'issue de l'élaboration du projet de territoire.
- **31% ne pouvaient pas être intégrées** dans ces documents d'urbanisme, mais venaient nourrir la réflexion sur d'autres politiques publiques de la CAGG. L'ensemble de ces contributions ont ainsi été transmises aux autres services de l'Agglomération concernés.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

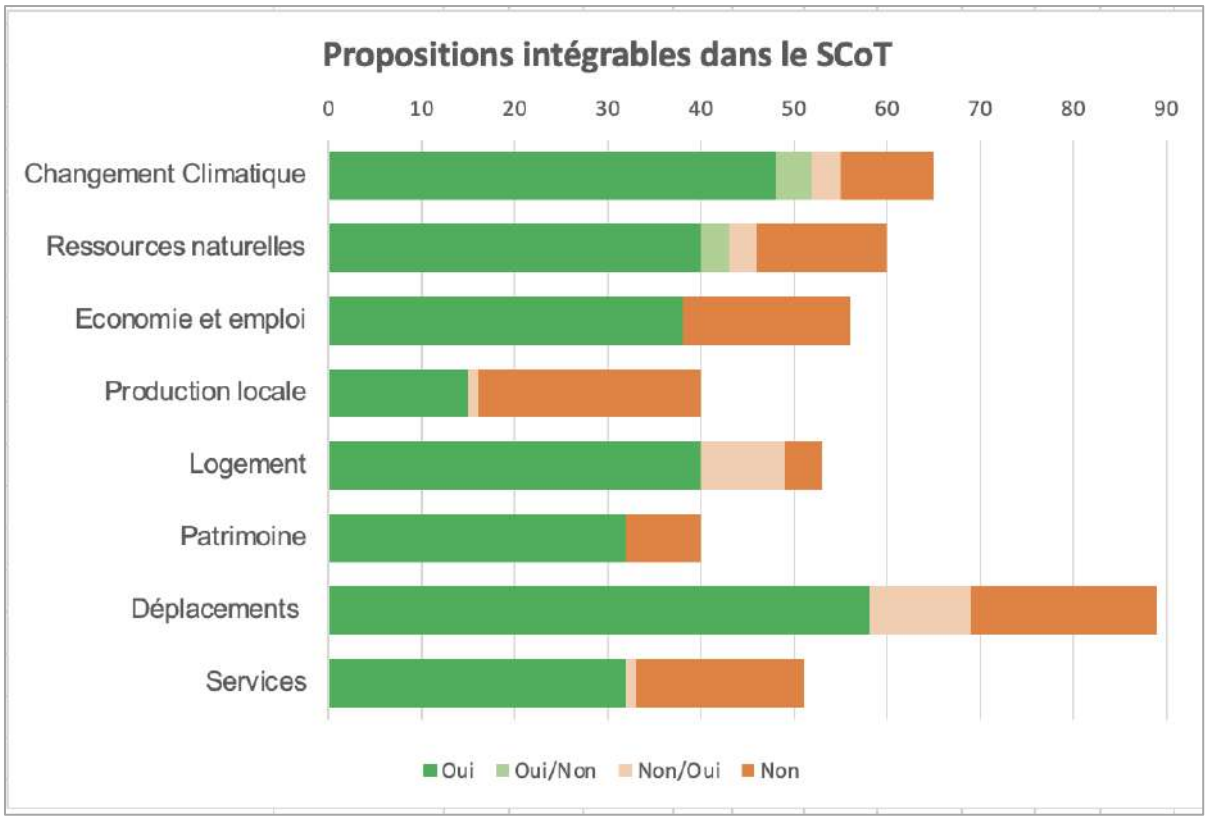


*Par exemple, ce qui porte sur la préservation des espaces patrimoniaux est intégrable. A contrario, la sensibilisation des jeunes sur l'environnement est non intégrable mais a été relayé aux services environnement et communication de l'Agglomération.*
*Autre exemple : de nombreuses contributions concernant la production locale peuvent alimenter le travail sur le Projet Alimentaire Territorial, et ont donc été transmises aux équipes en charge de cette politique.*

## Résultats des ateliers d'approfondissement thématique (avril 2023)

Les **2 rencontres publiques de concertation**, organisées le 17 et le 18 avril 2023 à Técou, ont permis de présenter les résultats de la première phase de concertation (l'analyse des 454 propositions) et de **recueillir des contributions citoyennes sur 8 sujets qui nécessitaient des approfondissements**, pour nourrir leurs déclinaisons opérationnelles dans la rédaction du SCoT :

- Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?
- Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer le phénomène de territoire dortoir ?
- Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?
- Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?
- Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?
- Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?
- Quelle place donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ?
- Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

Les participants ont travaillé en groupe sur le sujet de leur choix. Chaque groupe a identifié, sur son sujet, **des actions qui lui semblaient pertinentes à intégrer dans le SCoT** et a présenté aux autres participants ses 3 propositions principales. Lors de cette mise en commun, chacun a pu « voter » (par des cartons de couleur) pour indiquer quelles étaient pour eux les plus importantes. Cette méthode a permis de mettre en avant les propositions les plus importantes partagées par un maximum de participants.

Si le détail des propositions est disponible dans les comptes-rendus annexés, **la synthèse ci-après présente les propositions les plus importantes et consensuelles** qui sont ressorties par thématique, au cours des 2 ateliers.
*A noter que l'ensemble des propositions ont été transmises aux services et aux élus, même celles qui n'ont pas fait consensus au cours des ateliers et celles qui n'ont pas été présentées en synthèse collective, pour constituer des aides à la décision.*

### Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?

- Continuer à **développer le tourisme et à promouvoir les atouts du territoire**, notamment à travers :
  - Faire l'inventaire des atouts territoriaux : patrimoine naturel et industriel, artisanat, œnotourisme, agrotourisme....
  - Développer des structures d'accueil touristique
  - Développer un label pour le tourisme à vélo, à cheval ou en transport en commun (mettre en place un réseau de bornes, des équipements et des services dédiés)
- Développer des **actions d'incitation à l'installation d'entreprises vertueuses** sur le plan humain et environnemental et **favoriser le télétravail**
- **Préserver l'activité agricole existante** (viticulture, céréales...) **et les petites exploitations** et créer des **filières en circuits courts**

### Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer le phénomène de « territoire dortoir » ?

- **S'appuyer sur les emplois existants** (artisanat et agriculture) pour assurer la pérennité des activités
- **Limiter la croissance des exploitations agricoles** pour assurer le renouvellement des générations
- **Permettre la transmission des exploitations et entreprises**
- **Avoir une vraie politique de marketing territorial** pour attirer des entreprises, associée à une stratégie de logement pour accueillir les salariés. Néanmoins, le type d'entreprises à accueillir) fait débat (tous types d'entreprises ou privilégier les entreprises vertueuses ?).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

- **Mettre en adéquation les infrastructures pour accueillir les entreprises ET les salariés et leurs familles** & optimiser les logements existants pour les accueillir

*A noter : La proposition de limiter l'accueil trop important de population urbaine dans les communes rurales a été jugé « peu ou pas importante » par une majorité de participants.*

### Quelle place donner au piéton et au vélo au quotidien sur le territoire ?

- **Réduire le stationnement des voitures en centre-ville**, notamment à travers :
  - Créer des parkings en périphérie avec des navettes de bus gratuite.
  - Piétonniser les centres ville et villages (accessibilité vélos, piétons et PMR)
- **Favoriser l'intermodalité Trains et Bus** – avec interdiction de stationnement sur les itinéraires y menant et sur les trottoirs autour des gares et stations
- **Créer des infrastructures vélos et piétons & généraliser les zones 30 en ville et en milieu rural**

### Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?

- **Rapprocher les services, commerces, loisirs, … des populations, des entreprises et des habitations** à l'échelle des quartiers et des secteurs ruraux
- **Réduire la place de la voiture :**
  - Repenser les parkings des zones commerciales : Recréer de la mixité urbaine (habitations / commerces / infrastructures de loisirs)
  - Créer des sens uniques dans les centres villes et villages
- **Limiter la vitesse** pour plus de sécurité et moins de pollution atmosphérique et sonore
- **Aménager des aires de covoiturage** (pas seulement sur les grands axes mais aussi dans et entre les villages **et** agréables, végétalisées, respectant la nature existante, avec des revêtements perméables et une bonne signalétique, et **créer une application de covoiturage « locale »**

### Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?

- **Encourager les changements de destination des grands logements vacants** (ou des bâtiments industriels et agricoles) en habitat sociaux ou en habitat groupé / partagé pour favoriser la mixité intergénérationnelle
- **Mettre en place des incitations financières ou fiscales (ou une taxation) sur les locaux vacants :** inciter la rénovation des logements vacants pour les (re)mettre sur le marché du logement, en particulier dans le secteur de Graulhet
- **Adapter l'habitat de centre villes anciens aux modes de vie contemporains** notamment en aménageant les extérieurs (espaces verts et jardins publics) de façon paysagère.

*A noter : la proposition d'autoriser l'habitat léger sur les zones non constructibles a fait débat.*

### Quelle place donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ?

- **Faciliter l'entretien des bâtiments** pour les propriétaires et les collectivités et le **changement de destination des bâtis patrimoniaux**
- **Favoriser la réutilisation de l'eau** et mettre en place des moyens de recyclage des eaux usées en utilisant du matériel de stockage public et privé et peut-être agricole.

*A noter : Les propositions d'interdire les zones industrielles et de limiter à des activités artisanales et non polluantes à proximité des sites patrimoniaux ont été jugées moyennement importantes.*

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

### Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

- **Lutter contre la tristesse des lotissements** qui se répandent dans les villages et hameaux anciens, au détriment de l'identité rurale *:*
    - Mettre en lumière le tissu ancien où existent une diversité de logements et des espaces publics qui attendent un regain de vie
- **Prescrire dans les opérations, autant d'espaces publics/partagés que privés** : logements, commerces, services, lieux associatifs, cafés… :
    - Faire le lien entre l'espace privé et public en veillant à avoir un % ambitieux de diversité, l'espace public étant aujourd'hui composé uniquement de trottoirs et de stationnements.
- **Aménager (personnaliser) les entrées des villes et des villages en valorisant son histoire** et son patrimoine et rendre les itinéraires de balades plus visibles dès l'entrée de village

### Comment penser l'organisation des services et équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?

- **Implanter les services et les équipements en fonction des différents moyens de locomotion doux** (vélos, bus covoiturage, pieds) et **les rendre accessibles à tous**, notamment aux PMR
- Favoriser le développement d'**évènements culturels se déplaçant dans les villages :**
    - Faire venir la culture dans les villages (cinéma, festivals, musiques, conteurs…)
    - Stimuler les activités existantes ou historiques (carnavals, …)
- **Créer un service de conciergerie au sein de l'agglomération** pour organiser les services à la personne et réduire les besoins en déplacements.

Les **questionnaires d'évaluation** recueillis à l'issue des 2 ateliers ont été intégrés dans le compte-rendu.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## Prise en compte des contributions dans le PAS et le DOO

Les différentes contributions ont permis d'alimenter les réflexions autours des thématiques du SCoT. Chaque défi a été développé dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et précisé à travers la rédaction de prescriptions et de recommandations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), les deux documents majeurs du dossier du SCoT. Le tableau ci-dessous synthétise la retranscription des contributions relevées durant les ateliers de co-construction et le registre numérique dans le PAS et le DOO.

| Synthèse des contributions recueillies lors de la concertation | Retranscription PAS | Retranscription DOO |
|---|---|---|
| Pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité, …) | | |
| Une préoccupation majeure autour de la gestion de la ressource en eau, avec une invitation à économiser l'eau par tous les moyens (en premier lieu récupération des eaux de pluie et réutilisation des eaux usées) et à développer au maximum l'infiltration / la perméabilisation des sols | Contribution prise en compte et retranscrite dans le :<br>D.1 - Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**D1.1> Assurer un approvisionnement en eau de qualité**<br>Corréler approvisionnement et qualité de la ressource eau<br>Prendre en compte les documents cadres pour la gestion de l'eau<br>Protéger les aires de captages<br>**D1.2> Concevoir une gestion raisonnée de la ressource en eau, quels qu'en soient les usages**<br>Intégrer une gestion plus durable de l'eau<br>**D1.3> Encourager les installations performantes et adaptées en matière d'assainissement, de valorisation des eaux usées et de gestion des eaux pluviales**<br>Recycler les eaux usées<br>Valoriser et récupérer les eaux pluviales |
| Un souhait partagé de davantage de nature en ville, qui se traduise par le maintien / la création d'espaces verts, mais aussi de végétal à toutes les échelles : arbres, haies, jardins privés, végétalisation du bâti | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers**<br>Préserver le cadre de vie sur le territoire<br>Maintenir et créer des limites franches entre espaces urbains et ruraux<br>Repenser les entrées de ville<br>**C1.2> Prendre en compte les enjeux climatiques dans l'urbanisation du territoire**<br>**C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire**<br>**D.2.2> Préserver et valoriser la nature ordinaire non protégée**<br>Maintenir et créer des espaces verts sur l'ensemble de l'Agglomération |
| Un appel à la préservation / au développement des espaces naturels et boisés partout sur le territoire, pour donner davantage de place à la biodiversité et permettre sa circulation | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers**<br>Préserver le cadre de vie sur le territoire<br>Maintenir et créer des limites franches entre espaces urbains et ruraux<br>Repenser les entrées de ville<br>**C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire**<br>**D2.1> Préserver les richesses écologiques remarquables**<br>Protéger les grands paysages du territoire<br>Contrôler les aménagements sur ce type d'espace<br>**D.2.2> Préserver et valoriser la nature ordinaire non protégée**<br>Accompagner la valorisation des paysages ordinaires<br>Maintenir et créer des espaces verts sur l'ensemble de l'Agglomération<br>**D2.3> Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques***<br>Préserver la trame bleue* et plus spécifiquement les milieux humides pour leurs diverses fonctionnalités |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Maintenir et recréer la trame verte*<br>Préserver et restaurer la trame brune<br>Prendre en compte la pollution lumineuse et définir une trame « noire* » |
| Dans une moindre mesure, mais assez présent : un souhait de lutter contre toutes les formes de pollutions, et notamment par les produits phytosanitaires | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>D.5 - Intégrer les risques dans les choix d'aménagement | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**D5.1> Intégrer les risques naturels dans l'aménagement dans un contexte de changement climatique**<br>Prendre en compte l'ensemble des PPRN* du territoire…<br>**D5.2> Concilier des activités potentiellement source de nuisances avec le cadre de vie**<br>Anticiper les nuisances liées aux activités économiques<br>Prévenir les nuisances liées au transport<br>Prendre en compte les nuisances liées aux déchets |

| Lutter contre le changement climatique | | |
|---|---|---|
| Sujet abordé partout : le développement de la production d'énergies renouvelables. Principalement un souhait de développer l'énergie photovoltaïque, plutôt à systématiser en toitures (et en facilitant les projets y compris en périmètre ABF) et en évitant de consommer des terres agricoles pour cela. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**D4.2> Décliner la stratégie locale du PCAET* dans le SCoT***<br>Faire de la sobriété énergétique une priorité et devenir un territoire à énergie positive en 2050<br>Encadrer l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables |
| Sujet de la sobriété, à traiter selon deux angles :<br>la réduction des consommations des bâtiments, publics et privés (lien avec les contributions sur le thème Logements) et la réduction des déplacements en voiture individuelle grâce à toutes les alternatives possibles (lien avec le thème Déplacements) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols* | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**B2.1> Asseoir l'accessibilité ferroviaire… et anticiper l'arrivée de la LGV* Toulouse-Bordeaux-Paris**<br>Conforter le rôle stratégique des quatre gares du territoire<br>Mener une réflexion sur les aménagements à proximité de ces secteurs<br>**B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération**<br>**B2.3> Conforter l'accessibilité routière et s'appuyer sur les futures mobilités structurantes pour améliorer l'attractivité du territoire**<br>Conforter l'offre en transport en commun de la Communauté d'Agglomération<br>**C2.1> Produire une offre de logements selon l'armature territoriale et en cohérence avec les enjeux du développement durable**<br>Repenser les espaces de développement<br>Inscrire le développement futur dans un contexte de changement climatique<br>**C2.2> Dynamiser les centres anciens et les polarités du territoire avec la reconquête du bâti ancien**<br>Coordonner les différentes politiques publiques et remobiliser le parc ancien<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs* |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | **C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement<br>**D3.1>Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers* et le rythme d'artificialisation des sols***<br>Œuvrer pour la sobriété foncière dans les prochaines années<br>Limiter la consommation d'espaces pour amorcer le changement de modèle d'aménagement<br>Définir une trajectoire de baisse du rythme d'artificialisation*<br>**D3.3> Accueillir prioritairement en densifiant les espaces déjà urbanisés de manière maitrisée et adaptée…**<br>S'appuyer sur l'armature territoriale*<br>Promouvoir la densification* du territoire<br>**D3.4> … et en réinvestissant le patrimoine bâti inoccupé**<br>Réhabiliter le bâti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.5> Poursuivre et accentuer les politiques de revitalisation des centres anciens**<br>**D3.6> Accompagner qualitativement le développement urbain**<br>Prioriser les espaces en densification*<br>Consommer « moins et mieux » |

| Renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises | | |
|---|---|---|
| L'attente principale est de renforcer l'attractivité du territoire en général et d'assurer en particulier une répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>A.2 - Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>B.4 - Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement complémentaire et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.1> Créer 2 400 emplois entre 2025 et 2045 pour maintenir l'équilibre entre démographie et emploi**<br>Affirmer une ambition forte en matière de développement économique<br>S'appuyer sur une stratégie économique pour les vingt prochaines années<br>**A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble**<br>Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales<br>Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>**A2.1> Engager le développement de nouvelles activités industrielles pourvoyeuses d'emplois d'avenir**<br>**A2.2> Mettre en place une stratégie foncière volontariste au profit de la redynamisation et de la reconquête industrielle**<br>**B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…**<br>**B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »**<br>**B3.3> Maintenir et accueillir une population de jeunes actifs**<br>**B4.1> Conforter l'armature territoriale…**<br>**B4.2> … qui structurent les territoires vécus dans une logique de complémentarité** |
| Le levier prioritaire et partagé par l'ensemble des participants pour renforcer et « rééquilibrer » cette attractivité est le réinvestissement des friches et des locaux vacants pour accueillir de nouvelles entreprises et des commerces. Certains préconisent même de | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser**<br>S'appuyer sur le SDE* comme socle de la stratégie économique du territoire<br>**A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| taxer la vacance. Dans la même idée, les participants s'accordent sur la nécessité de requalifier les zones d'activités (qui sont peu ou pas utilisées à ce jour), mais pas d'en créer de nouvelles. In fine, l'enjeu est d'offrir des locaux adaptés aux besoins pour faciliter l'installation et le développement des entreprises. | A.2 - Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>B.4 - Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement complémentaire et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols* | Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales<br>Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>**A1.4> Renforcer les services d'accueil et l'ancrage des entreprises***<br>**A2.1> Engager le développement de nouvelles activités industrielles pourvoyeuses d'emplois d'avenir**<br>**A2.2> Mettre en place une stratégie foncière volontariste au profit de la redynamisation et de la reconquête industrielle**<br>**B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…**<br>**B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »**<br>**B4.1> Conforter l'armature territoriale…**<br>**B4.2> … qui structurent les territoires vécus dans une logique de complémentarité**<br>**D3.2> Accompagner le changement de modèle par une autre vision du foncier**<br>Aménager différemment le territoire<br>Construire une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.3> Accueillir prioritairement en densifiant les espaces déjà urbanisés de manière maitrisée et adaptée…**<br>S'appuyer sur l'armature territoriale*<br>Promouvoir la densification* du territoire<br>**D3.4> … et en réinvestissant le patrimoine bâti inoccupé**<br>Réhabiliter le bâti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.5> Poursuivre et accentuer les politiques de revitalisation des centres anciens**<br>**D3.6> Accompagner qualitativement le développement urbain**<br>Prioriser les espaces en densification*<br>Consommer « moins et mieux » |
| Renforcer l'attractivité passe également par le soutien et la pérennisation des activités existantes (notamment les « fleurons » industriels, le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et les PME) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>A.2 - Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.1> Créer 2 400 emplois entre 2025 et 2045 pour maintenir l'équilibre entre démographie et emploi**<br>Affirmer une ambition forte en matière de développement économique<br>S'appuyer sur une stratégie économique pour les vingt prochaines années<br>**A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser**<br>S'appuyer sur le SDE* comme socle de la stratégie économique du territoire<br>**A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble**<br>Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales<br>Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>**A1.4> Renforcer les services d'accueil et l'ancrage des entreprises***<br>**A2.2> Mettre en place une stratégie foncière volontariste au profit de la redynamisation et de la reconquête industrielle** |
| Enfin, pour certains habitants, l'amélioration du réseau internet (en particulier au nord de l'agglomération) est une nécessité pour développer l'attractivité du territoire de manière homogène. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>D.6 - Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**D6.1> S'appuyer sur le développement du numérique** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| Produire et consommer plus localement | | |
|---|---|---|
| L'ensemble des participants s'accorde à mettre en priorité le soutien à la production agricole sur le territoire. Cela passe à la fois par la préservation des terres agricoles et le renforcement de la consommation de produits locaux. En effet, l'un et l'autre doivent se faire en parallèle et la puissance publique a un rôle important à jouer. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…**<br>S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour mettre en exergue une stratégie de préservation du foncier agricole<br>Maintenir les paysages agricoles<br>Veiller à l'utilisation de la ressource en eau<br>**A3.2> Anticiper les reprises et transmissions des exploitations agricoles et prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix d'aménagement**<br>Pérenniser les activités agricoles<br>Soutenir et encourager l'activité agricole<br>**A3.3> Affirmer les liens entre agriculture, vignoble et tourisme**<br>**A3.4> Valoriser localement les productions et les terroirs (Projet Alimentaire Territorial*)** |
| Concernant la préservation des terres agricoles, il est surtout attendu de favoriser les « petites exploitations » et le maraichage. Certains évoquent la mise en place de zones franches agricoles dans les documents d'urbanisme. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…**<br>S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour mettre en exergue une stratégie de préservation du foncier agricole<br>Maintenir les paysages agricoles<br>Veiller à l'utilisation de la ressource en eau<br>**A3.2> Anticiper les reprises et transmissions des exploitations agricoles et prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix d'aménagement**<br>Pérenniser les activités agricoles<br>Soutenir et encourager l'activité agricole<br>**A3.3> Affirmer les liens entre agriculture, vignoble et tourisme**<br>**A3.4> Valoriser localement les productions et les terroirs (Projet Alimentaire Territorial*)** |
| Concernant le renforcement de la consommation locale (qui permet de soutenir les agriculteurs), les participants insistent sur le soutien au développement de l'approvisionnement des cantines et des EPHAD en produits locaux (en allant au-delà des exigences de la loi Egalim et en créant des cuisines centrales), la sensibilisation des consommateurs et la valorisation des producteurs locaux auprès des habitants. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…**<br>S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour mettre en exergue une stratégie de préservation du foncier agricole<br>Maintenir les paysages agricoles<br>Veiller à l'utilisation de la ressource en eau<br>**A3.2> Anticiper les reprises et transmissions des exploitations agricoles et prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix d'aménagement**<br>Pérenniser les activités agricoles<br>Soutenir et encourager l'activité agricole<br>**A3.3> Affirmer les liens entre agriculture, vignoble et tourisme**<br>**A3.4> Valoriser localement les productions et les terroirs (Projet Alimentaire Territorial*)** |
| Plusieurs proposent également de soutenir la création d'un réseau de distribution, de participer à la mise en place de l'aspect logistique de la mise en réseau des petits producteurs. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité**<br>**A5.1> Agir pour un développement mesuré du commerce qui répondra aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique, aux mutations du commerce et aux enjeux de la transition écologique**<br>**A5.2> S'appuyer sur l'armature territoriale pour orienter l'accueil de nouveaux commerces en favorisant un fonctionnement de proximité**<br>**A5.3> Prioriser l'accueil du commerce au sein des centralités urbaines* pour maintenir leur attractivité et favoriser une consommation de proximité**<br>Prioriser le commerce dans les centralités urbaines* |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Conditionner les implantations au sein des centralités urbaines* favorisant le réinvestissement de l'existant et la densification<br>Mettre en place les outils en faveur du maintien d'une diversité de l'offre commerciale et de lutte contre la vacance<br>**A5.4> Encourager une diversification de l'offre au profit des commerces favorisant une consommation durable, qualitative et de proximité**<br>Accompagner le développement de l'offre commerciale de circuits-courts en priorisant l'accueil au sein des centralités<br>Accompagner le développement d'une offre commerciale non sédentaire pour répondre aux besoins de proximité<br>**A5.5> Repenser les espaces commerciaux de périphérie pour en améliorer la qualité urbaine et l'intégration paysagère** |

| Pouvoir mieux se loger | | |
|---|---|---|
| Limiter l'étalement urbain en proposant une politique forte en termes de rénovation énergétique et de réhabilitation du bâti ancien ou de tout autre logement vacant ; la division raisonnée des grandes maisons ; et la construction très limitée voire totalement arrêtée de lotissements. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols*<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**D3.1>Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers* et le rythme d'artificialisation des sols***<br>Œuvrer pour la sobriété foncière dans les prochaines années<br>Limiter la consommation d'espaces pour amorcer le changement de modèle d'aménagement<br>Définir une trajectoire de baisse du rythme d'artificialisation*<br>**D3.2> Accompagner le changement de modèle par une autre vision du foncier**<br>Aménager différemment le territoire<br>Construire une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.3> Accueillir prioritairement en densifiant les espaces déjà urbanisés de manière maitrisée et adaptée…**<br>S'appuyer sur l'armature territoriale*<br>Promouvoir la densification* du territoire<br>**D3.4> … et en réinvestissant le patrimoine bâti inoccupé**<br>Réhabiliter le bâti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.5> Poursuivre et accentuer les politiques de revitalisation des centres anciens**<br>**D3.6> Accompagner qualitativement le développement urbain**<br>Prioriser les espaces en densification*<br>Consommer « moins et mieux »<br>**D4.1> Prendre en compte l'urgence climatique**<br>Etablir une feuille de route ambitieuse<br>**D4.2> Décliner la stratégie locale du PCAET* dans le SCoT***<br>Faire de la sobriété énergétique une priorité et devenir un territoire à énergie positive en 2050<br>Encadrer l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables |
| Augmenter du nombre de logements sociaux sur le territoire en mobilisant en priorité les logements vacants pour les accueillir et en favorisant le plus possible la | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C2.3> Développer le parc locatif, notamment social, sur l'ensemble du territoire et encourager la mixité sociale**<br>Encourager la production de logements sociaux<br>Produire des logements qualitatifs |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| mixité sur le territoire. Les 9 équipes ne souhaitent plus de quartiers uniquement composés de logements sociaux, qui doivent par ailleurs s'aménager à proximité des services et commerces. | | **C2.4> Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins locaux, à l'évolution de la structure des ménages et à tous les parcours résidentiels et générationnels**<br>Diversifier la production de logements |
| Typologies d'habitat en favorisant l'habitat collectif et les habitats légers et / ou écologiques. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C2.4> Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins locaux, à l'évolution de la structure des ménages et à tous les parcours résidentiels et générationnels**<br>Diversifier la production de logements |
| Des attentes complémentaires :<br>• Dialoguer avec les ABF pour réfléchir aux cahiers des charges paysagers<br>• Penser à réserver des logements pour les saisonniers. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers**<br>Préserver le cadre de vie sur le territoire<br>Maintenir et créer des limites franches entre espaces urbains et ruraux<br>Repenser les entrées de ville<br>**C1.2> Prendre en compte les enjeux climatiques dans l'urbanisation du territoire**<br>**C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire**<br>**C1.5> Conserver les points de vue remarquables**<br>**C2.4> Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins locaux, à l'évolution de la structure des ménages et à tous les parcours résidentiels et générationnels** |
| Une maxime exprimée par une équipe pourrait synthétiser l'idée générale des 9 équipes à savoir « Une rénovation avant tout permis de construire ». | Le SCoT encourage fortement la rénovation, cette contribution est prise en compte et retranscrite dans les prescriptions suivantes, à noter que pour répondre à certains besoins de la population et du territoire, la rénovation ne constitue pas une mesure conditionnelle au projet de construction :<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols* | Le SCoT encourage fortement la rénovation, cette contribution est prise en compte et retranscrite dans les prescriptions suivantes, à noter que pour répondre à certains besoins de la population et du territoire, la rénovation ne constitue pas une mesure conditionnelle au projet de construction : Le SCoT encourage fortement la rénovation, cette contribution est prise en compte et retranscrite dans les prescriptions suivantes, à noter que pour répondre à certains besoins de la population et du territoire, la rénovation ne constitue pas une mesure conditionnelle au projet de construction :<br>**C2.2> Dynamiser les centres anciens et les polarités du territoire avec la reconquête du bâti ancien**<br>Coordonner les différentes politiques publiques et remobiliser le parc ancien<br>**D3.1> Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers* et le rythme d'artificialisation des sols***<br>Œuvrer pour la sobriété foncière dans les prochaines années<br>Limiter la consommation d'espaces pour amorcer le changement de modèle d'aménagement<br>Définir une trajectoire de baisse du rythme d'artificialisation*<br>**D3.3> Accueillir prioritairement en densifiant les espaces déjà urbanisés de manière maitrisée et adaptée…**<br>S'appuyer sur l'armature territoriale* |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Promouvoir la densification* du territoire<br>**D3.4> … et en réinvestissant le patrimoine bâti inoccupé**<br>Réhabiliter le bâti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.5> Poursuivre et accentuer les politiques de revitalisation des centres anciens** |
| Mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel | | |
| Une forte volonté de préserver le patrimoine du territoire dans ses 2 dimensions, naturel et bâti, perçu comme une richesse touristique mais également pour l'aménagement du territoire. Cependant, tous mettent en avant l'importance de le promouvoir, de le faire connaître davantage, notamment aux plus jeunes. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.4 - Affirmer et valoriser le fort potentiel touristique et culturel du territoire | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A4.1> Développer l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales**<br>**A4.2> Renforcer l'hébergement touristique** |
| Globalement, le patrimoine est perçu comme un levier pour accompagner la lutte contre l'artificialisation des sols : en définissant des zones spécifiques et en créant / réhabilitant des lieux de balades, de randonnées non goudronnés la gestion du patrimoine participe à la préservation des zones naturelles, des zones boisées et encourage la création de zones sans pollution lumineuse.<br>Le patrimoine est un autre levier pour accueillir de nouvelles populations, nouveaux services ou commerces sur le territoire : les participants proposent en effet de réhabiliter les monuments et autre bâtiments anciens en logements ou locaux professionnels pour concilier à la fois la préservation du patrimoine bâti et la lutte contre l'étalement urbain. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols* | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A5.1> Agir pour un développement mesuré du commerce qui répondra aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique, aux mutations du commerce et aux enjeux de la transition écologique**<br>**A5.2> S'appuyer sur l'armature territoriale pour orienter l'accueil de nouveaux commerces en favorisant un fonctionnement de proximité**<br>**A5.3> Prioriser l'accueil du commerce au sein des centralités urbaines* pour maintenir leur attractivité et favoriser une consommation de proximité**<br>Prioriser le commerce dans les centralités urbaines*<br>Conditionner les implantations au sein des centralités urbaines* favorisant le réinvestissement de l'existant et la densification<br>Renforcer les équipements dans les centres anciens et repenser les espaces publics<br>Mettre en place les outils en faveur du maintien d'une diversité de l'offre commerciale et de lutte contre la vacance<br>**A5.4> Encourager une diversification de l'offre au profit des commerces favorisant une consommation durable, qualitative et de proximité**<br>Accompagner le développement de l'offre commerciale de circuits-courts en priorisant l'accueil au sein des centralités<br>Accompagner le développement d'une offre commerciale non sédentaire pour répondre aux besoins de proximitéC1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers<br>Préserver le cadre de vie sur le territoire<br>Maintenir et créer des limites franches entre espaces urbains et ruraux<br>Repenser les entrées de ville<br>**C1.2> Prendre en compte les enjeux climatiques dans l'urbanisation du territoire**<br>**C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | **C1.5> Conserver les points de vue remarquables**<br>**D2.1> Préserver les richesses écologiques remarquables**<br>Protéger les grands paysages du territoire<br>Contrôler les aménagements sur ce type d'espace<br>**D2.2> Préserver et valoriser la nature ordinaire non protégée**<br>Accompagner la valorisation des paysages ordinaires<br>Prévoir des aménagements en adéquation avec le maintien de ces espaces<br>Maintenir et créer des espaces verts sur l'ensemble de l'Agglomération<br>**D2.3> Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques***<br>***Préserver la trame bleue* et plus spécifiquement les milieux humides pour leurs diverses fonctionnalités***<br>***Maintenir et recréer la trame verte****<br>***Préserver et restaurer la trame brune***<br>***Prendre en compte la pollution lumineuse et définir une trame « noire* »***<br>**D3.1> Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers* et le rythme d'artificialisation des sols***<br>Œuvrer pour la sobriété foncière dans les prochaines années<br>Limiter la consommation d'espaces pour amorcer le changement de modèle d'aménagement<br>Définir une trajectoire de baisse du rythme d'artificialisation*<br>**D3.2> Accompagner le changement de modèle par une autre vision du foncier**<br>Aménager différemment le territoire<br>Construire une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.4> … et en réinvestissant le patrimoine bâti inoccupé**<br>Réhabiliter le bâti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>**D3.5> Poursuivre et accentuer les politiques de revitalisation des centres anciens**<br>**D3.6> Accompagner qualitativement le développement urbain**<br>Prioriser les espaces en densification*<br>Consommer « moins et mieux » |
| Améliorer les déplacements | | |
| Le développement des modes actifs pour accompagner vers une mobilité décarbonée (qui passe par la réduction des déplacements voiture) est apparu comme une priorité partagée. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**B2.1> Asseoir l'accessibilité ferroviaire… et anticiper l'arrivée de la LGV* Toulouse-Bordeaux-Paris**<br>Conforter le rôle stratégique des quatre gares du territoire<br>Mener une réflexion sur les aménagements à proximité de ces secteurs<br>Faciliter le développement du fret ferroviaire pour valoriser l'économie locale<br>**B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération**<br>**B2.3> Conforter l'accessibilité routière et s'appuyer sur les futures mobilités structurantes pour améliorer l'attractivité du territoire** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Conforter l'offre en transport en commun de la Communauté d'Agglomération |
| Ensuite, l'idée centrale de ce thème, découlant de la première, a été comment penser une multimodalité cohérente en grand sur tout le territoire :<br>• en développant des pistes cyclables sécurisées, ponctuées de stationnements vélo sécurisés<br>• en installant des bornes de recharges pour vélo et voiture<br>• en développant les aires de covoiturage dont l'accès est réfléchi (accès à vélo, accès en transports en commun)<br>• en augmentant considérablement l'offre de transport en commun d'une manière cohérente avec les autres modes (train, vélo, voiture) et avec les besoins réels des habitants<br>• en soutenant la mise en réseau des besoins pour le covoiturage (plateforme, affichage) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**B2.1> Asseoir l'accessibilité ferroviaire… et anticiper l'arrivée de la LGV* Toulouse-Bordeaux-Paris**<br>Conforter le rôle stratégique des quatre gares du territoire<br>Mener une réflexion sur les aménagements à proximité de ces secteurs<br>Faciliter le développement du fret ferroviaire pour valoriser l'économie locale<br>**B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération**<br>Conforter l'offre en transport en commun de la Communauté d'Agglomération<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs*<br>**C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement |
| Enfin, les équipes ont pour beaucoup souligner la question de l'entretien des routes au nord de l'agglomération | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**B2.3> Conforter l'accessibilité routière et s'appuyer sur les futures mobilités structurantes pour améliorer l'attractivité du territoire**<br>Améliorer l'accessibilité routière<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire**<br>Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>… en garantissant notamment une proximité des équipements liés à l'enfance<br>**C4.2> Proposer une offre de services à destination des actifs et des entreprises* pour favoriser l'attractivité du territoire** |
| Améliorer les services, commerces, équipements du quotidien | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>B.4 - Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A5.1> Agir pour un développement mesuré du commerce qui répondra aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique, aux mutations du commerce et aux enjeux de la transition écologique**<br>**A5.2> S'appuyer sur l'armature territoriale pour orienter l'accueil de nouveaux commerces en favorisant un fonctionnement de proximité**<br>**A5.3> Prioriser l'accueil du commerce au sein des centralités urbaines* pour maintenir leur attractivité et favoriser une consommation de proximité**<br>Prioriser le commerce dans les centralités urbaines* |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | complémentaire et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération | Conditionner les implantations au sein des centralités urbaines* favorisant le réinvestissement de l'existant et la densification<br>Renforcer les équipements dans les centres anciens et repenser les espaces publics<br>Mettre en place les outils en faveur du maintien d'une diversité de l'offre commerciale et de lutte contre la vacance<br>**A5.4> Encourager une diversification de l'offre au profit des commerces favorisant une consommation durable, qualitative et de proximité**<br>Accompagner le développement de l'offre commerciale de circuits-courts en priorisant l'accueil au sein des centralités<br>Accompagner le développement d'une offre commerciale non sédentaire pour répondre aux besoins de proximité<br>**B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…**<br>**B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »**<br>**B3.3> Maintenir et accueillir une population de jeunes actifs**<br>**B3.4> Accompagner le vieillissement de la population**<br>**B4.1> Conforter l'armature territoriale…**<br>**B4.2> … qui structurent les territoires vécus dans une logique de complémentarité** |
| En lien avec le thème Déplacements, limiter l'accès à la voiture suppose une meilleure répartition des services sur le territoire… | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>B.4 - Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement complémentaire et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…**<br>**B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »**<br>**B4.1> Conforter l'armature territoriale…**<br>**B4.2> … qui structurent les territoires vécus dans une logique de complémentarité**<br>**B2.1> Asseoir l'accessibilité ferroviaire… et anticiper l'arrivée de la LGV* Toulouse-Bordeaux-Paris**<br>Conforter le rôle stratégique des quatre gares du territoire<br>Mener une réflexion sur les aménagements à proximité de ces secteurs<br>Faciliter le développement du fret ferroviaire pour valoriser l'économie locale<br>**B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération**<br>Conforter l'offre en transport en commun de la Communauté d'Agglomération<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs* |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | **C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement |
| Les équipes se sont accordées sur la nécessité de rééquilibrer sur l'ensemble du territoire l'offre de services (notamment au nord) en mettant en œuvre d'autres modalités d'offre, comme l'itinérance, la mutualisation et en remettant l'humain au centre des échanges, sans omettre de développer l'accès internet, indispensable aujourd'hui. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>B.4 - Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement complémentaire et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins<br>D.6 - Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A5.1> Agir pour un développement mesuré du commerce qui répondra aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique, aux mutations du commerce et aux enjeux de la transition écologique**<br>**A5.2> S'appuyer sur l'armature territoriale pour orienter l'accueil de nouveaux commerces en favorisant un fonctionnement de proximité**<br>**A5.3> Prioriser l'accueil du commerce au sein des centralités urbaines* pour maintenir leur attractivité et favoriser une consommation de proximité**<br>Prioriser le commerce dans les centralités urbaines*<br>Conditionner les implantations au sein des centralités urbaines* favorisant le réinvestissement de l'existant et la densification<br>Renforcer les équipements dans les centres anciens et repenser les espaces publics<br>Mettre en place les outils en faveur du maintien d'une diversité de l'offre commerciale et de lutte contre la vacance<br>**A5.4> Encourager une diversification de l'offre au profit des commerces favorisant une consommation durable, qualitative et de proximité**<br>Accompagner le développement de l'offre commerciale de circuits-courts en priorisant l'accueil au sein des centralités<br>Accompagner le développement d'une offre commerciale non sédentaire pour répondre aux besoins de proximité<br>**B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…**<br>**B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »**<br>**B3.3> Maintenir et accueillir une population de jeunes actifs**<br>**B3.4> Accompagner le vieillissement de la population**<br>**B4.1> Conforter l'armature territoriale…**<br>**B4.2> … qui structurent les territoires vécus dans une logique de complémentarité**<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire**<br>Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>… en garantissant notamment une proximité des équipements liés à l'enfance<br>**C4.2> Proposer une offre de services à destination des actifs et des entreprises* pour favoriser l'attractivité du territoire**<br>**D6.1> S'appuyer sur le développement du numérique** |
| Pour ce faire, il a été largement question de réinvestir les friches et locaux vacants pour développer cette offre. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire**<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>… en garantissant notamment une proximité des équipements liés à l'enfance<br>**C4.2> Proposer une offre de services à destination des actifs et des entreprises* pour favoriser l'attractivité du territoire** |
| Enfin, un des soucis principaux et récurrents des équipes a été en premier lieu l'amélioration de l'offre médicale qui pourrait être pensée par de nouvelles modalités (permanence, itinérance, maison de santé, etc… | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire**<br>Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>… en garantissant notamment une proximité des équipements liés à l'enfance<br>**C4.2> Proposer une offre de services à destination des actifs et des entreprises* pour favoriser l'attractivité du territoire**<br>**D4.3> Intégrer la santé dans les réflexions d'aménagement** |
| Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ? | | |
| Continuer à développer le tourisme et à promouvoir les atouts du territoire, notamment à travers :<br>Faire l'inventaire des atouts territoriaux : patrimoine naturel et industriel, artisanat, œnotourisme, agrotourisme….<br>Développer des structures d'accueil touristique<br>Développer un label pour le tourisme à vélo, à cheval ou en transport en commun (mettre en place un réseau de bornes, des équipements et des services dédiés) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.4 - Affirmer et valoriser le fort potentiel touristique et culturel du territoire<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A4.1> Développer l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales**<br>**A4.2> Renforcer l'hébergement touristique**<br>**C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire**<br>**C1.5> Conserver les points de vue remarquables**<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br><br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs*<br>**C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement |
| Développer des **actions d'incitation à l'installation d'entreprises vertueuses** sur le plan humain et environnemental et **favoriser le télétravail** | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>A.2 - Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser**<br>S'appuyer sur le SDE* comme socle de la stratégie économique du territoire<br>**A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble**<br>Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>**A2.1> Engager le développement de nouvelles activités industrielles pourvoyeuses d'emplois d'avenir** |
| **Préserver l'activité agricole existante** (viticulture, céréales…) **et les petites exploitations** et créer des **filières en circuits courts** | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures<br>A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols* | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…**<br>S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour mettre en exergue une stratégie de préservation du foncier agricole<br>Maintenir les paysages agricoles<br>Veiller à l'utilisation de la ressource en eau<br>**A3.2> Anticiper les reprises et transmissions des exploitations agricoles et prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix d'aménagement**<br>Pérenniser les activités agricoles<br>Soutenir et encourager l'activité agricole<br>**A3.3> Affirmer les liens entre agriculture, vignoble et tourisme**<br>**A3.4> Valoriser localement les productions et les terroirs (Projet Alimentaire Territorial*)**<br>**A3.5> Gérer durablement les espaces forestiers du territoire**<br>Conforter les espaces forestiers comme puits de carbone<br>Conforter leur fonction économique<br>**A5.1> Agir pour un développement mesuré du commerce qui répondra aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique, aux mutations du commerce et aux enjeux de la transition écologique**<br>**A5.2> S'appuyer sur l'armature territoriale pour orienter l'accueil de nouveaux commerces en favorisant un fonctionnement de proximité**<br>**A5.3> Prioriser l'accueil du commerce au sein des centralités urbaines* pour maintenir leur attractivité et favoriser une consommation de proximité**<br>Prioriser le commerce dans les centralités urbaines*<br>Conditionner les implantations au sein des centralités urbaines* favorisant le réinvestissement de l'existant et la densification<br>Renforcer les équipements dans les centres anciens et repenser les espaces publics<br>Mettre en place les outils en faveur du maintien d'une diversité de l'offre commerciale et de lutte contre la vacance<br>**A5.4> Encourager une diversification de l'offre au profit des commerces favorisant une consommation durable, qualitative et de proximité**<br>Accompagner le développement de l'offre commerciale de circuits-courts en priorisant l'accueil au sein des centralités<br>Accompagner le développement d'une offre commerciale non sédentaire pour répondre aux besoins de proximité<br>**D3.6> Accompagner qualitativement le développement urbain**<br>Prioriser les espaces en densification*<br>Consommer « moins et mieux » |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer le phénomène de « territoire dortoir » ? | | |
|---|---|---|
| **S'appuyer sur les emplois existants** (artisanat et agriculture) pour assurer la pérennité des activités | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>A.2 - Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser**<br>S'appuyer sur le SDE* comme socle de la stratégie économique du territoire<br>**A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble**<br>Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales<br>Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>**A1.4> Renforcer les services d'accueil et l'ancrage des entreprises**<br>**A2.1> Engager le développement de nouvelles activités industrielles pourvoyeuses d'emplois d'avenir**<br>**A2.2> Mettre en place une stratégie foncière volontariste au profit de la redynamisation et de la reconquête industrielle**<br>**A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…**<br>S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour mettre en exergue une stratégie de préservation du foncier agricole<br>Maintenir les paysages agricoles<br>Veiller à l'utilisation de la ressource en eau<br>**A3.2> Anticiper les reprises et transmissions des exploitations agricoles et prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix d'aménagement**<br>Pérenniser les activités agricoles<br>Soutenir et encourager l'activité agricole<br>**A3.3> Affirmer les liens entre agriculture, vignoble et tourisme**<br>**A3.4> Valoriser localement les productions et les terroirs (Projet Alimentaire Territorial*)**<br>**A3.5> Gérer durablement les espaces forestiers du territoire**<br>Conforter les espaces forestiers comme puits de carbone<br>Conforter leur fonction économique |
| **Limiter la croissance des exploitations agricoles** pour assurer le renouvellement des générations<br>**Permettre la transmission des exploitations et entreprises** | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…**<br>S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour mettre en exergue une stratégie de préservation du foncier agricole<br>Maintenir les paysages agricoles<br>Veiller à l'utilisation de la ressource en eau<br>**A3.2> Anticiper les reprises et transmissions des exploitations agricoles et prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix d'aménagement**<br>Pérenniser les activités agricoles<br>Soutenir et encourager l'activité agricole |
| **Avoir une vraie politique de marketing territorial** pour attirer des entreprises, associée à une stratégie de | Contribution prise en compte et retranscrite dans les : | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.1> Créer 2 400 emplois entre 2025 et 2045 pour maintenir l'équilibre entre démographie et emploi** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| logement pour accueillir les salariés. Néanmoins, le type d'entreprises à accueillir) fait débat (tous types d'entreprises ou privilégier les entreprises vertueuses ?). | A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération | Affirmer une ambition forte en matière de développement économique<br>S'appuyer sur une stratégie économique pour les vingt prochaines années<br>**A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser**<br>S'appuyer sur le SDE* comme socle de la stratégie économique du territoire<br>**A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble**<br>Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales<br>Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>**A1.4> Renforcer les services d'accueil et l'ancrage des entreprises*** |
| **Mettre en adéquation les infrastructures pour accueillir les entreprises ET les salariés et leurs familles** & optimiser les logements existants pour les accueillir | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**A1.4> Renforcer les services d'accueil et l'ancrage des entreprises***<br>**B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…**<br>**B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »**<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire**<br>Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>… en garantissant notamment une proximité des équipements liés à l'enfance<br>**C4.2> Proposer une offre de services à destination des actifs et des entreprises* pour favoriser l'attractivité du territoire** |
| Quelle place donner au piéton et au vélo au quotidien sur le territoire ? | | |
| **Réduire le stationnement des voitures en centre-ville**, notamment à travers :<br>Créer des parkings en périphérie avec des navettes de bus gratuite.<br>Piétonniser les centres ville et villages (accessibilité vélos, piétons et PMR) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération**<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs*<br>**C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement |
| **Favoriser l'intermodalité Trains et Bus** – avec | Contribution prise en compte et retranscrite dans les : | Contribution prise en compte et retranscrite dans les : |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| interdiction de stationnement sur les itinéraires y menant et sur les trottoirs autour des gares et stations | B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | **B2.1> Asseoir l'accessibilité ferroviaire… et anticiper l'arrivée de la LGV* Toulouse-Bordeaux-Paris**<br>Conforter le rôle stratégique des quatre gares du territoire<br>Mener une réflexion sur les aménagements à proximité de ces secteurs<br>Faciliter le développement du fret ferroviaire pour valoriser l'économie locale<br>**B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération**<br>**B2.3> Conforter l'accessibilité routière et s'appuyer sur les futures mobilités structurantes pour améliorer l'attractivité du territoire**<br>Améliorer l'accessibilité routière<br>Conforter l'offre en transport en commun de la Communauté d'Agglomération<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs*<br>**C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement |
| **Créer des infrastructures vélos et piétons & généraliser les zones 30 en ville et en milieu rural** | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle**<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs*<br>**C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes**<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement |
| Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? | | |
| **Encourager les changements de destination des grands logements vacants** (ou des bâtiments industriels et | Contribution prise en compte et retranscrite dans les : | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C2.2> Dynamiser les centres anciens et les polarités du territoire avec la reconquête du bâti ancien** |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| agricoles) en habitat sociaux ou en habitat groupé / partagé pour favoriser la mixité intergénérationnelle | C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins | Coordonner les différentes politiques publiques et remobiliser le parc ancien<br>**C2.3> Développer le parc locatif, notamment social, sur l'ensemble du territoire et encourager la mixité sociale**<br>Encourager la production de logements sociaux<br>Produire des logements qualitatifs<br>**C2.4> Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins locaux, à l'évolution de la structure des ménages et à tous les parcours résidentiels et générationnels**<br>Diversifier la production de logements<br>Accompagner les populations fragiles<br>Répondre aux besoins en logements des agriculteurs<br>Anticiper les besoins des gens du voyage |
| **Adapter l'habitat de centre villes anciens aux modes de vie contemporains** notamment en aménageant les extérieurs (espaces verts et jardins publics) de façon paysagère. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins<br>D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C2.1> Produire une offre de logements selon l'armature territoriale et en cohérence avec les enjeux du développement durable**<br>Repenser les espaces de développement<br>Inscrire le développement futur dans un contexte de changement climatique<br>**C2.2> Dynamiser les centres anciens et les polarités du territoire avec la reconquête du bâti ancien**<br>Coordonner les différentes politiques publiques et remobiliser le parc ancien<br>**C2.3> Développer le parc locatif, notamment social, sur l'ensemble du territoire et encourager la mixité sociale**<br>Encourager la production de logements sociaux<br>Produire des logements qualitatifs<br>**D2.2> Préserver et valoriser la nature ordinaire non protégée**<br>Accompagner la valorisation des paysages ordinaires<br>Prévoir des aménagements en adéquation avec le maintien de ces espaces<br>Maintenir et créer des espaces verts sur l'ensemble de l'Agglomération<br>**D2.3> Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques**<br>Maintenir et recréer la trame verte*<br>**D4.3> Intégrer la santé dans les réflexions d'aménagement** |
| Quelle place donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? | | |
| **Lutter contre la tristesse des lotissements** qui se répandent dans les villages et hameaux anciens, au détriment de l'identité rurale : Mettre en lumière le tissu ancien où existent une diversité de logements et des espaces publics qui attendent un regain de vie | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers**<br>Préserver le cadre de vie sur le territoire<br>Maintenir et créer des limites franches entre espaces urbains et ruraux<br>Repenser les entrées de ville<br>**C1.2> Prendre en compte les enjeux climatiques dans l'urbanisation du territoire**<br>**C1.4> Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et vernaculaire**<br>**C1.5> Conserver les points de vue remarquables**<br>**C2.1> Produire une offre de logements selon l'armature territoriale et en cohérence avec les enjeux du développement durable**<br>Repenser les espaces de développement |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Inscrire le développement futur dans un contexte de changement climatique<br>**C2.2> Dynamiser les centres anciens et les polarités du territoire avec la reconquête du bâti ancien**<br>Coordonner les différentes politiques publiques et remobiliser le parc ancien |
| **Prescrire dans les opérations, autant d'espaces publics/partagés que privés :** logements, commerces, services, lieux associatifs, cafés…<br>Faire le lien entre l'espace privé et public en veillant à avoir un % ambitieux de diversité, l'espace public étant aujourd'hui composé uniquement de trottoirs et de stationnements. | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins<br>D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C2.1> Produire une offre de logements selon l'armature territoriale et en cohérence avec les enjeux du développement durable**<br>Repenser les espaces de développement<br>Inscrire le développement futur dans un contexte de changement climatique<br>**C2.2> Dynamiser les centres anciens et les polarités du territoire avec la reconquête du bâti ancien**<br>Coordonner les différentes politiques publiques et remobiliser le parc ancien<br>**C2.3> Développer le parc locatif, notamment social, sur l'ensemble du territoire et encourager la mixité sociale**<br>Encourager la production de logements sociaux<br>Produire des logements qualitatifs<br>**D2.2> Préserver et valoriser la nature ordinaire non protégée**<br>Accompagner la valorisation des paysages ordinaires<br>Prévoir des aménagements en adéquation avec le maintien de ces espaces<br>Maintenir et créer des espaces verts sur l'ensemble de l'Agglomération<br>**D2.3> Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques**<br>Maintenir et recréer la trame verte*<br>**D4.3> Intégrer la santé dans les réflexions d'aménagement** |
| **Aménager (personnaliser) les entrées des villes et des villages en valorisant son histoire** et son patrimoine et rendre les itinéraires de balades plus visibles dès l'entrée de village | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers**<br>Préserver le cadre de vie sur le territoire<br>Maintenir et créer des limites franches entre espaces urbains et ruraux<br>Repenser les entrées de ville |
| Comment penser l'organisation des services et équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? | | |
| **Implanter les services et les équipements en fonction des différents moyens de locomotion doux** (vélos, bus covoiturage, pieds) et **les rendre accessibles à tous,** notamment aux PMR<br>Favoriser le développement d'**évènements culturels se déplaçant dans les villages :**<br>Faire venir la culture dans les villages (cinéma, festivals, musiques, conteurs…)<br>Stimuler les activités existantes ou historiques (carnavals, …) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement**<br>Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire**<br>Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>… en garantissant notamment une proximité des équipements liés à l'enfance |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| **Créer un service de conciergerie au sein de l'agglomération** pour organiser les services à la personne et réduire les besoins en déplacements. | Proposition alternative au service de conciergerie prise en compte et retranscrite dans les :<br>C.4 - Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins<br>D.6 - Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité | Proposition alternative au service de conciergerie prise en compte et retranscrite dans les :<br>**C4.1>Renforcer le niveau d'équipements et de services sur le territoire**<br>Répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux…<br>**D6.1> S'appuyer sur le développement du numérique** |
| Registre numérique | | |
| Réflexion autour des thématiques suivantes : Démographie, économie, déplacement et environnement (cf : note jointe en annexes) | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>A.5 - Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité<br>B.2 - Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'Agglomération<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture<br>D.1 - Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser<br>S'appuyer sur le SDE* comme socle de la stratégie économique du territoire<br>A1.3> Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération dans son ensemble<br>Allier développement économique et sobriété foncière<br>Soutenir les entreprises locales<br>Encourager les activités économiques dans les territoires ruraux<br>A1.4> Renforcer les services d'accueil et l'ancrage des entreprises*<br>A5.6> Prioriser l'implantation des activités de logistique commerciale sur les zones d'activité situées aux abords de l'A68, tout en veillant à la sobriété foncière.<br>B2.1> Asseoir l'accessibilité ferroviaire… et anticiper l'arrivée de la LGV* Toulouse-Bordeaux-Paris<br>Conforter le rôle stratégique des quatre gares du territoire<br>Mener une réflexion sur les aménagements à proximité de ces secteurs<br>Faciliter le développement du fret ferroviaire pour valoriser l'économie locale<br>B2.2> Valoriser les itinéraires cycles comme portes d'entrée depuis l'extérieur, sur la Communauté d'Agglomération<br>B2.3> Conforter l'accessibilité routière et s'appuyer sur les futures mobilités structurantes pour améliorer l'attractivité du territoire<br>Améliorer l'accessibilité routière<br>Conforter l'offre en transport en commun de la Communauté d'Agglomération<br>B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…<br>B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »<br>B3.3> Maintenir et accueillir une population de jeunes actifs<br>B3.4> Accompagner le vieillissement de la population<br>C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle<br>Encourager d'autres formes de déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre<br>Organiser et optimiser l'offre de mobilités et l'intermodalité comme vecteur de cohésion sociale<br>C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Poursuivre les réflexions sur l'organisation des mobilités dans les démarches engagées (déploiement, sensibilisation, communication…)<br>Encourager la pratique des modes actifs*<br>C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes<br>Sécuriser les déplacements sur le territoire<br>Poursuivre les réflexions sur tous les types de stationnement<br>D1.1> Assurer un approvisionnement en eau de qualité<br>Corréler approvisionnement et qualité de la ressource eau<br>Protéger les aires de captages<br>Prendre en compte les documents cadres pour la gestion de l'eau<br>Préserver les espaces en eau et anticiper leur mutation<br>Garantir l'état écologique et chimique des cours d'eau<br>D1.2> Concevoir une gestion raisonnée de la ressource en eau, quels qu'en soient les usages<br>Intégrer une gestion plus durable de l'eau<br>D1.3> Encourager les installations performantes et adaptées en matière d'assainissement, de valorisation des eaux usées et de gestion des eaux pluviales<br>Poursuivre l'amélioration du système d'assainissement<br>Recycler les eaux usées<br>Valoriser et récupérer les eaux pluviales |
| Réflexion concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire | Contribution prise en compte et retranscrite dans le :<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé | Contribution prise en compte et retranscrite dans les :<br>D4.2> Décliner la stratégie locale du PCAET* dans le SCoT*<br>Faire de la sobriété énergétique une priorité et devenir un territoire à énergie positive en 2050<br>Encadrer l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables |
| Souhait de limiter la construction sur la commune de Rabastens | Contribution prise en compte et retranscrite dans le :<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols* | Contribution prise en compte et retranscrite dans le :<br>D3.1> Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers* et le rythme d'artificialisation des sols*<br>Œuvrer pour la sobriété foncière dans les prochaines années<br>Limiter la consommation d'espaces pour amorcer le changement de modèle d'aménagement<br>Définir une trajectoire de baisse du rythme d'artificialisation*<br>D3.2> Accompagner le changement de modèle par une autre vision du foncier<br>Aménager différemment le territoire<br>Construire une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>D3.3> Accueillir prioritairement en densifiant les espaces déjà urbanisés de manière maitrisée et adaptée…<br>S'appuyer sur l'armature territoriale*<br>Promouvoir la densification* du territoire<br>D3.4> … et en réinvestissant le patrimoine bâti inoccupé<br>Réhabiliter le bâti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet<br>D3.5> Poursuivre et accentuer les politiques de revitalisation des centres anciens<br>D3.6> Accompagner qualitativement le développement urbain<br>Prioriser les espaces en densification* |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Consommer « moins et mieux » |
| Remarques sur le DOO<br>(cf : note jointe en annexe) | Les remarques de la contribution concernent la rédaction des prescriptions et recommandations du DOO qui composent la traduction règlementaire de chaque ambition affichée dans le PAS, débattu à deux reprises par les élus de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. A noter que la mise en œuvre du projet de SCoT relève en effet parfois d'actions non déclinables par les plans et projets auxquels s'impose le SCoT par voie de compatibilité ou de prise en compte. Cela peut renvoyer à des actions contractuelles et partenariales, opérationnelles, d'études… qui engagent en premier lieu la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et ses communes membres mais aussi d'autres partenaires publics ou privés. | |
| Réflexion sur la prise en compte du changement climatique en cours, la territorialisation des objectifs de développement de population et d'emplois, conditions de desserte territoriale, prise en compte des enjeux de végétalisation et de l'enjeu de l'eau | Enjeux traités dans les :<br>A.1 - Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération<br>A.3 - Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures<br>B.3 - Viser un équilibre entre accueil de populations, sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité<br>C.1 - Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages<br>C.2 - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins<br>C.3 - Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture<br>D.1 - Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau<br>D.2 - Préserver et valoriser les richesses écologiques<br>D.3 - S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers* et l'artificialisation des sols*<br>D.4 - Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé<br>D.5 - Intégrer les risques dans les choix d'aménagement | Enjeux traités dans les :<br>A1.1> Créer 2 400 emplois entre 2025 et 2045 pour maintenir l'équilibre entre démographie et emploi<br>A1.2> Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser<br>A3.1> Préserver les moyens de productions agricoles et viticoles : le sol, l'eau, le foncier…<br>A3.4> Valoriser localement les productions et les terroirs (Projet Alimentaire Territorial*)<br>B3.1> Poursuivre une dynamique démographique affirmée…<br>B3.2> … corrélée à la stratégie offensive en matière d'emplois pour ne pas devenir un territoire « dortoir »<br>C1.1> Maitriser l'urbanisation pour préserver les atouts paysagers<br>C1.2> Prendre en compte les enjeux climatiques dans l'urbanisation du territoire<br>C1.3> Maintenir et valoriser les paysages agricoles et les terroirs de la Communauté d'Agglomération<br>C2.1> Produire une offre de logements selon l'armature territoriale et en cohérence avec les enjeux du développement durable<br>C3.1> Développer des alternatives à la voiture individuelle<br>C3.2> Prendre en compte le rôle majeur des mobilités actives dans les choix d'aménagement<br>C3.3> Améliorer les conditions de déplacements pour tous les modes<br>D1.1> Assurer un approvisionnement en eau de qualité<br>D1.2> Concevoir une gestion raisonnée de la ressource en eau, quels qu'en soient les usages<br>D1.3> Encourager les installations performantes et adaptées en matière d'assainissement, de valorisation des eaux usées et de gestion des eaux pluviales<br>D2.1> Préserver les richesses écologiques remarquables<br>D2.2> Préserver et valoriser la nature ordinaire non protégée<br>D2.3> Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques*<br>D3.1> Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers* et le rythme d'artificialisation des sols*<br>D3.2> Accompagner le changement de modèle par une autre vision du foncier<br>D4.1> Prendre en compte l'urgence climatique<br>D4.2> Décliner la stratégie locale du PCAET* dans le SCoT*<br>D5.1> Intégrer les risques naturels dans l'aménagement dans un contexte de changement climatique |

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE

## Synthèse et conclusion

En synthèse, la démarche de concertation a été menée tout au long de la procédure de l'élaboration du SCoT de Gaillac-Graulhet Agglomération, de juin 2022 jusqu'à l'arrêt du SCoT en juin 2025.
Elle s'est déroulée en 3 phases :
- Juin 2022 à Mars 2023 - Concertation pour partager le diagnostic et nourrir la définition des orientations stratégiques : une enquête en ligne, 4 ateliers territoriaux, un kit de déploiement pour les communes et les acteurs relais du territoire, une exposition et des outils de communication (flyers, articles, site internet…)
- Avril 2023 à l'été 2023 – Concertation pour nourrir les documents opérationnels : 2 réunions publiques thématiques, des registres papier et numérique et des outils de communication (articles, post réseaux sociaux…)
- Septembre 2023 à juin 2025 – Synthèse transversale des contributions, intégration dans la rédaction des documents du SCoT et valorisation des apports de la concertation (vidéo pédagogique pour restituer la démarche de co-construction des documents auprès des habitants, des élus et du Conseil de Développement).

Au total, plus de 1500 habitants ont participé à cette démarche et ont produit plus de 3500 contributions ou idées d'actions à mener.
De nombreux outils ont été produit et diffusés pour accompagner cette démarche, notamment pour informer largement les habitants et les mobiliser pour participer à la co-construction.
In fine, la démarche mise en œuvre depuis mi-2022 a permis trois éléments essentiels :
- Les élus du territoire se sont approprié la démarche de concertation et toutes les communes ont participé à la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire grâce aux outils mis à leur disposition
- Les habitants, les entreprises, les associations se sont largement mobilisés tout au long du processus et ont produit des contributions qui ont alimenté concrètement la rédaction des documents du SCoT.
- Le travail collaboratif engagé a permis d'aboutir à un projet de SCoT intégrant les attentes et l'expertise d'usage des habitants sur l'ensemble des thématiques du SCoT (ressources naturelles, déplacements, habitat, emploi, développement économique, patrimoine…) : l'ensemble des contributions recueillies lors de la concertation ont été étudiées, analysées et restituées aux différentes instances de travail